



24.5.2016

AMENDEMENTS

1 - 331

Projet de rapport
Eric Andrieu
(PE580.547v02-00)

Comment la PAC peut-elle améliorer la création d'emplois dans les zones rurales?
(2015/2226(INI))

Amendement 1

Philippe Loiseau, Edouard Ferrand, Laurențiu Rebegea, Dominique Martin

Proposition de résolution

Visa 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- **vu la directive 96/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 1996 concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services,**

Or. fr

Amendement 2

Daniel Buda, Viorica Dăncilă

Proposition de résolution

Visa 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- **vu la communication de la Commission intitulée "Emploi dans les zones rurales: combler le déficit d'emplois" (COM(2006)0857),**

Or. ro

Amendement 3

Michel Dantin, Herbert Dorfmann, Esther Herranz García, Ramón Luis Valcárcel Siso, Elisabeth Köstinger, Mairead McGuinness

Proposition de résolution

Considérant -A (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-A. considérant que les zones rurales représentent plus de 77 % du territoire de l'Union européenne et que, dans ces territoires, de nombreux emplois, souvent non délocalisables, sont liés à l'agriculture et à l'industrie agroalimentaire;

Or. fr

Amendement 4

Michel Dantin, Herbert Dorfmann, Esther Herranz García, Ramón Luis Valcárcel Siso, Elisabeth Köstinger, Mairead McGuinness

Proposition de résolution

Considérant -A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-A bis. considérant que l'agriculture et l'industrie agroalimentaire représentent 6 % du PIB de l'Union européenne, 15 millions d'entreprises et 46 millions d'emplois;

Or. fr

Amendement 5

Matt Carthy

Proposition de résolution

Considérant A

Proposition de résolution

Amendement

A. considérant que, depuis des décennies, dans bon nombre de pays européens, les zones rurales se vident de leurs agriculteurs et que l'emploi y perd du terrain;

A. considérant que, depuis des décennies, dans bon nombre de pays européens, les zones rurales se vident de leurs agriculteurs et que l'emploi y perd du terrain; **qu'entre 2005 et 2014, la main-d'œuvre employée dans l'agriculture a perdu près d'un quart de ses effectifs (-23,6 %) dans l'UE-28^{1a};**

Or. en

Amendement 6
Bronis Ropè

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que, depuis des décennies, dans bon nombre de pays européens, les zones rurales se vident de leurs agriculteurs et que l'emploi y perd du terrain;

Amendement

A. considérant que, depuis des décennies, dans bon nombre de pays européens, les zones rurales se vident de leurs agriculteurs, ***que les revenus des agriculteurs et d'autres travailleurs agricoles diminuent*** et que l'emploi y perd du terrain;

Or. It

Amendement 7
Eric Andrieu, Jean-Paul Denanot, Paul Brannen, Marc Tarabella, Viorica Dăncilă, Tibor Szanyi, Maria Noichl, Nicola Caputo, Momchil Nekov, Ricardo Serrão Santos, Clara Eugenia Aguilera García, Paolo De Castro

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que, depuis des décennies, dans bon nombre de pays européens, les zones rurales se vident de leurs agriculteurs et que l'emploi y perd du terrain;

Amendement

A. considérant que, depuis des décennies, dans bon nombre de pays européens, les zones rurales se vident de leurs agriculteurs et que l'emploi ***agricole*** y perd du terrain;

Or. fr

Amendement 8

Michel Dantin, Herbert Dorfmann, Esther Herranz García, Ramón Luis Valcárcel Siso, Elisabeth Köstinger

**Proposition de résolution
Considérant A**

Proposition de résolution

A. considérant que, depuis des décennies, dans bon nombre de pays européens, les zones rurales se vident de leurs agriculteurs et que l'emploi y perd du terrain;

Amendement

A. considérant que, depuis des décennies, dans bon nombre de pays européens, les zones rurales se vident de leurs agriculteurs et que l'emploi **agricole** y perd du terrain;

Or. fr

Amendement 9

Eric Andrieu, Jean-Paul Denanot, Paul Brannen, Marc Tarabella, Maria Noichl, Tibor Szanyi, Nicola Caputo, Ricardo Serrão Santos, Momchil Nekov, Clara Eugenia Aguilera García, Paolo De Castro

**Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que l'agriculture occupe toujours la majeure partie du territoire européen mais qu'elle ne représente plus qu'une faible part de la population active résidant dans les espaces ruraux; que la diversification des usages des espaces ruraux entre la fonction de production d'activités économiques, la fonction de cadre de vie siège d'usages résidentiels et récréatifs et la fonction de préservation et de conservation d'espaces naturels, est un enjeu considérable pour la dynamique et l'emploi sur les différents territoires ruraux de l'Union; que si certains territoires connaissent depuis plusieurs années une inversion démographique de leur flux migratoires et une augmentation de leur population témoignant d'un désir de campagne s'accompagnant le plus

souvent d'un phénomène de périurbanisation, il existe aussi des territoires beaucoup moins prospères qui se dévitalisent, souffrent d'isolement et sont moins porteurs de développement et d'emplois;

Or. fr

Amendement 10
Daniel Buda, Viorica Dăncilă

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que les zones rurales font face à une série de défis, notamment la baisse des revenus, la décroissance démographique, la pénurie d'emplois, le chômage élevé, le lent développement du secteur tertiaire, le manque de capacités de transformation des produits alimentaires, la faiblesse des compétences et le manque de capitaux;

Or. ro

Amendement 11
Michel Dantin, Herbert Dorfmann, Esther Herranz García, Ramón Luis Valcárcel Siso, Elisabeth Köstinger, Mairead McGuinness

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que les jeunes agriculteurs de moins de 35 ans ne représentent que 6 % de la population des chefs d'exploitations, et que plus de 4,5 millions d'exploitants ont plus de 65 ans;

Amendement 12
Matt Carthy

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que si la crise économique touche toute l'Europe, les zones rurales sont les zones les plus durement frappées; que ces zones ont connu un sort dévastateur sans précédent en raison des politiques d'austérité;

Or. en

Amendement 13
Eric Andrieu, Jean-Paul Denanot, Marc Tarabella, Paul Brannen, Viorica Dăncilă, Maria Noichl, Nicola Caputo, Ricardo Serrão Santos, Momchil Nekov, Clara Eugenia Aguilera García, Paolo De Castro

Proposition de résolution
Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A ter. considérant que plus de neuf européens sur dix estiment que l'agriculture et les zones rurales représentent des enjeux importants pour leur avenir;

Or. fr

Amendement 14
Matt Carthy

Proposition de résolution
Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A ter. considérant que le revenu par unité de main-d'œuvre agricole est relativement faible et qu'il constitue un sujet de préoccupation;

Or. en

Amendement 15
Daniel Buda

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que, face à l'actuelle crise économique, l'Union européenne a fait de l'emploi – notamment au travers du plan Juncker – l'une de ses priorités cardinales et que, dans ce contexte, une PAC à la légitimité réaffirmée doit s'imposer comme l'un des principaux leviers de l'action européenne ***en matière*** d'emploi dans les zones rurales;

Amendement

B. considérant que, face à l'actuelle crise économique, l'Union européenne a fait de l'emploi – notamment au travers du plan Juncker – l'une de ses priorités cardinales et que, dans ce contexte, une PAC à la légitimité réaffirmée doit s'imposer comme l'un des principaux leviers de l'action européenne ***afin d'accroître le taux d'emploi et la compétitivité*** dans les zones rurales;

Or. ro

Amendement 16
Julie Girling

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que, face à l'actuelle crise économique, l'Union européenne a fait de l'emploi – notamment au travers du plan Juncker – l'une de ses priorités cardinales et ***que, dans ce contexte, une PAC à la légitimité réaffirmée doit***

Amendement

B. considérant que, face à l'actuelle crise économique, l'Union européenne a fait de l'emploi – notamment au travers du plan Juncker – l'une de ses priorités cardinales et ***qu'il est nécessaire d'évaluer dans quelle mesure la PAC influe sur la***

s'imposer comme l'un des principaux leviers de l'action européenne en matière d'emploi dans les zones rurales;

création d'emplois dans les zones rurales;

Or. en

Amendement 17
Marco Zullo

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que, face à l'actuelle crise économique, l'Union européenne a *fait de l'emploi – notamment au travers du plan Juncker* – l'une de ses priorités cardinales et que, dans ce contexte, une PAC à la légitimité réaffirmée *doit s'imposer comme* l'un des principaux leviers de l'action européenne en matière d'emploi dans les zones rurales;

Amendement

B. considérant que, face à l'actuelle crise économique, l'Union européenne a *décidé de faire de l'emploi* l'une de ses priorités cardinales et que, dans ce contexte, une PAC à la légitimité réaffirmée *et à l'efficacité renforcée doit devenir* l'un des principaux leviers de l'action européenne en matière d'emploi dans les zones rurales;

Or. it

Amendement 18
Nuno Melo

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que, face à l'actuelle crise économique, l'Union européenne a fait de l'emploi – notamment au travers du plan Juncker – l'une de ses priorités cardinales et que, dans ce contexte, *une PAC à la légitimité réaffirmée doit s'imposer comme* l'un des *principaux leviers* de l'action européenne en matière d'emploi dans les zones rurales;

Amendement

B. considérant que, face à l'actuelle crise économique, l'Union européenne a fait de l'emploi – notamment au travers du plan Juncker – l'une de ses priorités cardinales et que, dans ce contexte, la *PAC peut être* l'un des *instruments* de l'action européenne en matière *de maintien et de création d'emplois* dans les zones rurales, *en particulier dans le secteur agricole*;

Amendement 19
Annie Schreijer-Pierik

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que, face à l'actuelle crise économique, l'Union européenne a fait de l'emploi – notamment au travers du plan Juncker – l'une de ses priorités cardinales et que, dans ce contexte, ***une PAC à la légitimité réaffirmée*** doit s'imposer comme l'un des principaux leviers de l'action européenne en matière d'emploi dans les zones rurales;

Amendement

B. considérant que, face à l'actuelle crise économique, l'Union européenne a fait de l'emploi – notamment au travers du plan Juncker – l'une de ses priorités cardinales et que, dans ce contexte, ***la PAC*** doit s'imposer comme l'un des principaux leviers de l'action européenne en matière d'emploi dans les zones rurales;

Or. nl

Amendement 20
Michel Dantin, Herbert Dorfmann, Esther Herranz García, Ramón Luis Valcárcel Siso, Mairead McGuinness

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que, face à l'actuelle crise économique, l'Union européenne a fait de l'emploi – notamment au travers du plan Juncker – l'une de ses priorités cardinales et que, dans ce contexte, ***une PAC à la légitimité réaffirmée doit s'imposer comme*** l'un des principaux leviers de l'action européenne en matière ***d'emploi*** dans les zones rurales;

Amendement

B. considérant que, face à l'actuelle crise économique, l'Union européenne a fait de l'emploi – notamment au travers du plan Juncker – l'une de ses priorités cardinales et que, dans ce contexte, ***la PAC est*** l'un des principaux leviers de l'action européenne en matière ***de maintien et de création d'emplois*** dans les zones rurales;

Or. fr

Amendement 21
Ulrike Müller, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant qu'il est capital de conserver les deux piliers de la PAC, car le premier pilier permet d'éviter que les petites exploitations et les exploitations familiales n'abandonnent le secteur et contribue à maintenir les emplois du secteur agricole, tandis que les fonds accordés au titre du second pilier garantissent la création d'emplois dans d'autres domaines comme le tourisme, la transformation alimentaire et d'autres secteurs connexes;

Or. en

Amendement 22
Ulrike Müller, Jasenko Selimovic, Fredrick Federley

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

Amendement

C. considérant que pour relever les nombreux défis posés à l'agriculture européenne (alimentaire, environnemental, énergétique, climatique, etc.), il faudra absolument se doter d'un "nouveau contrat social" agricole nous amenant à repenser les objectifs d'une véritable politique publique au service de tous;

supprimé

Or. en

Amendement 23

Michel Dantin, Herbert Dorfmann, Esther Herranz García, Ramón Luis Valcárcel Siso, Elisabeth Köstinger

**Proposition de résolution
Considérant C**

Proposition de résolution

Amendement

C. considérant que pour relever les nombreux défis posés à l'agriculture européenne (alimentaire, environnemental, énergétique, climatique, etc.), il faudra absolument se doter d'un "nouveau contrat social" agricole nous amenant à repenser les objectifs d'une véritable politique publique au service de tous;

supprimé

Or. fr

**Amendement 24
Julie Girling**

**Proposition de résolution
Considérant C**

Proposition de résolution

Amendement

C. considérant que pour relever les nombreux défis posés à l'agriculture européenne (alimentaire, environnemental, énergétique, climatique, etc.), il faudra absolument se doter d'un "nouveau contrat social" agricole nous amenant à repenser les objectifs d'une véritable politique publique au service de tous;

C. considérant que l'agriculture européenne fait face à plusieurs défis sur le plan de la sécurité alimentaire, de l'environnement, de l'énergie et du changement climatique, qu'il faudra absolument trouver des solutions innovantes pour relever ces défis afin de veiller à la résilience et à la compétitivité du secteur;

Or. en

**Amendement 25
Norbert Erdős**

Proposition de résolution

Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que pour relever les nombreux défis posés à l'agriculture européenne (alimentaire, environnemental, énergétique, climatique, etc.), il faudra absolument ***se doter d'un "nouveau contrat social" agricole nous amenant à repenser les objectifs d'une véritable politique publique au service de tous;***

Amendement

C. considérant que pour relever les nombreux défis posés à l'agriculture européenne (alimentaire, environnemental, énergétique, climatique, etc.), il faudra absolument ***renforcer la politique agricole commune, qui est l'un des aspects les plus importants de l'intégration européenne, et d'augmenter le budget;***

Or. hu

Amendement 26

Annie Schreijer-Pierik

Proposition de résolution

Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que pour relever les nombreux défis posés à l'agriculture européenne (alimentaire, ***environnemental, énergétique, climatique,*** etc.), il faudra absolument ***se doter d'un "nouveau contrat social" agricole nous amenant à repenser les*** objectifs d'une ***véritable*** politique publique au service de tous;

Amendement

C. considérant que pour relever les nombreux défis posés à l'agriculture européenne (***dans le domaine de la production alimentaire, de la biodiversité, de la durabilité, de l'énergie, du climat,*** etc.), il faudra absolument ***formuler de nouveaux*** objectifs d'une politique publique au service de tous;

Or. nl

Amendement 27

Daniel Buda

Proposition de résolution

Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que pour relever les nombreux défis posés à l'agriculture européenne (alimentaire, environnemental,

Amendement

C. considérant que pour relever les nombreux défis posés à l'agriculture européenne (alimentaire, environnemental,

énergétique, climatique, etc.), il faudra absolument se doter d'un "nouveau contrat social" agricole nous amenant à repenser les objectifs d'une véritable politique publique au service de tous;

énergétique, climatique, *productivité agricole et biodiversité*, etc.), il faudra absolument se doter d'un "nouveau contrat social" agricole nous amenant à repenser les objectifs d'une véritable politique publique au service de tous;

Or. ro

Amendement 28
Julie Girling

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution

D. *considérant que la reterritorialisation de l'agriculture est nécessaire pour le maintien de zones rurales dynamiques et riches en emplois;*

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 29

Eric Andrieu, Jean-Paul Denanot, Paul Brannen, Marc Tarabella, Viorica Dăncilă, Maria Noichl, Tibor Szanyi, Nicola Caputo, Ricardo Serrão Santos, Momchil Nekov, Clara Eugenia Aguilera García

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution

D. *considérant que la reterritorialisation de l'agriculture est nécessaire pour le maintien de zones rurales dynamiques et riches en emplois;*

Amendement

D. *considérant que la reterritorialisation de l'agriculture- ce nécessaire ancrage de la production et de l'emploi à un territoire donné- a été trop longtemps négligée et qu'il est de notre devoir de maintenir en vie une agriculture faite d'hommes et de femmes, liée à leurs territoires, activité centrale pour le maintien des zones rurales dynamiques et riches en emplois; cette reterritorialisation*

permet aussi d'assurer un bon équilibre de développement entre l'urbain et le rural;

Or. fr

Amendement 30
Momchil Nekov

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que l'agriculture urbaine et périurbaine est un secteur qui suscite un intérêt croissant et prend de l'importance et que l'on assiste à une évolution des modes de consommation en fonction de plusieurs facteurs, tels que la réduction de l'empreinte environnementale, la qualité des productions locales et la reconnaissance du travail accompli par les petits producteurs et les producteurs locaux;

Or. bg

Amendement 31
Ulrike Müller, Fredrick Federley

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution

Amendement

E. considérant que les éléments structurant la dernière réforme de la PAC continuent à servir un mode de développement agricole dominant s'appuyant sur des exploitations de plus en plus grandes, concentrées et spécialisées, pratiquant l'agriculture intensive, substituant progressivement le

supprimé

capital à l'emploi;

Or. en

Amendement 32
Nuno Melo

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution

Amendement

E. considérant que les éléments structurant la dernière réforme de la PAC continuent à servir un mode de développement agricole dominant s'appuyant sur des exploitations de plus en plus grandes, concentrées et spécialisées, pratiquant l'agriculture intensive, substituant progressivement le capital à l'emploi;

supprimé

Or. en

Amendement 33
Philippe Loiseau, Edouard Ferrand, Laurențiu Rebegea

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution

Amendement

E. considérant que les éléments structurant la dernière réforme de la PAC continuent à servir un mode de développement agricole dominant s'appuyant sur des exploitations de plus en plus grandes, concentrées et spécialisées, pratiquant l'agriculture intensive, substituant progressivement le capital à l'emploi;

E. considérant que les éléments structurant la dernière réforme de la PAC continuent à servir un mode de développement agricole dominant s'appuyant sur des exploitations de plus en plus grandes, concentrées et spécialisées, pratiquant l'agriculture intensive, substituant progressivement le capital à l'emploi; ***que ce modèle est massivement utilisé par certains pays membres pour s'emparer de nouvelles parts de marchés au détriment d'autres pays membres, ce***

qui menace gravement la pérennité des productions, en particulier animales, dans une majorité de territoires ruraux;

Or. fr

Amendement 34

Eric Andrieu, Jean-Paul Denanot, Paul Brannen, Marc Tarabella, Maria Noichl, Tibor Szanyi, Nicola Caputo, Momchil Nekov

Proposition de résolution

Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que les éléments structurant la dernière réforme de la PAC continuent à servir un mode de développement agricole dominant s'appuyant sur des exploitations de plus en plus grandes, concentrées et spécialisées, pratiquant l'agriculture intensive, substituant progressivement le capital à l'emploi;

Amendement

E. considérant que les éléments structurant la dernière réforme de la PAC continuent à servir un mode de développement agricole dominant s'appuyant sur des exploitations de plus en plus grandes, concentrées et spécialisées, pratiquant l'agriculture intensive, ***fournissant des matières premières souvent valorisées hors des territoires ruraux, privilégiant des logiques quantitatives et financières de l'activité agricole, et substituant enfin*** progressivement le capital à l'emploi;

Or. fr

Amendement 35

Michel Dantin, Herbert Dorfmann, Esther Herranz García, Ramón Luis Valcárcel Siso, Mairead McGuinness

Proposition de résolution

Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que les éléments structurant la dernière réforme de la PAC ***continuent à servir un mode de développement agricole dominant***

Amendement

E. considérant que les éléments structurant ***de*** la dernière réforme de la PAC ***ont permis une réorientation et une répartition plus équitable des aides entre***

s'appuyant sur des exploitations de plus en plus grandes, concentrées et spécialisées, pratiquant l'agriculture intensive, substituant progressivement le capital à l'emploi;

les États membres et les différents secteurs agricoles et ont confirmé le rôle économique et de stabilisateur social de la politique agricole commune vis à vis des exploitations agricoles et des territoires ruraux;

Or. fr

Amendement 36
Julie Girling

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que *les éléments structurant la dernière réforme de la PAC continuent à servir un mode de développement agricole dominant s'appuyant sur des exploitations de plus en plus grandes, concentrées et spécialisées, pratiquant l'agriculture intensive, substituant progressivement le capital à l'emploi;*

Amendement

E. considérant que la réforme de la PAC *comporte des dispositions relevant du second pilier qui favorisent le développement rural au sens large et la diversification, ce qui peut, d'une certaine manière, contribuer à la création d'emplois et à leur maintien dans les zones rurales;*

Or. en

Amendement 37
Matt Carthy

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

E bis. considérant que si, selon certaines études, les paiements directs au titre du premier pilier ne créent pas directement des emplois, ils sont néanmoins essentiels pour le maintien des emplois et des agriculteurs dans les zones agricoles; qu'en cas de retrait de cette mesure, 30 %

Amendement

des agriculteurs européens seraient contraints de mettre fin à leurs activités et de quitter le secteur agricole; que les paiements de ce type garantissent la survie des agriculteurs et des zones agricoles;

Or. en

Amendement 38
Julie Girling

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant que le premier pilier de la PAC réformée a pour objectif la sécurité de l'approvisionnement alimentaire, laquelle contribue au maintien des emplois agricoles actuels;

Or. en

Amendement 39
Matt Carthy

Proposition de résolution
Considérant E ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E ter. considérant que les paiements directs versés aux agriculteurs des zones périphériques défavorisées ou marginales sont essentiels non seulement pour faire en sorte que ces agriculteurs puissent conserver leur activité et gagner décemment leur vie, mais aussi pour veiller à ce que les terres agricoles concernées soient protégées et jouent un rôle dans le développement du tourisme dans les régions où elles se situent;

Or. en

Amendement 40
Matt Carthy

Proposition de résolution
Considérant E quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E quater. considérant qu'il importe de garantir une répartition plus juste des paiements versés au titre du premier pilier afin d'optimiser les effets de ce type d'aides;

Or. en

Amendement 41
Julie Girling

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

Amendement

F. considérant qu'au regard de l'expérience de terrain, d'autres voies de développement agricole sont possibles, pour de meilleurs résultats en termes de qualité alimentaire, de performances agronomique, environnementale et économique, et que les petites et moyennes exploitations généralement plus diversifiées, plus innovantes, et mieux organisées collectivement sous forme d'agriculture de groupes, sont plus enclines à résister lors de périodes de crises;

supprimé

Or. en

Amendement 42

Ulrike Müller, Fredrick Federley

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

Amendement

F. considérant qu'au regard de l'expérience de terrain, d'autres voies de développement agricole sont possibles, pour de meilleurs résultats en termes de qualité alimentaire, de performances agronomique, environnementale et économique, et que les petites et moyennes exploitations généralement plus diversifiées, plus innovantes, et mieux organisées collectivement sous forme d'agriculture de groupes, sont plus enclines à résister lors de périodes de crises;

supprimé

Or. en

Amendement 43
Daniel Buda, Viorica Dăncilă

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

Amendement

F. considérant qu'au regard de l'expérience de terrain, d'autres voies de développement agricole sont possibles, pour de meilleurs résultats en termes de qualité alimentaire, de performances agronomique, environnementale et économique, et que les petites et moyennes exploitations généralement plus diversifiées, plus innovantes, et mieux organisées collectivement sous forme d'agriculture de groupes, sont plus enclines à résister lors de périodes de crises;

F. considérant qu'au regard de l'expérience de terrain, d'autres voies de développement agricole sont possibles, pour de meilleurs résultats en termes de qualité alimentaire, de performances agronomique, environnementale et économique, et que les petites et moyennes exploitations, généralement plus diversifiées, plus innovantes, **plus flexibles** et mieux organisées collectivement sous forme d'agriculture de groupes, sont plus enclines à résister lors de périodes de crises **et à s'adapter plus facilement à leurs effets;**

Amendement 44
Marco Zullo

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant qu'au regard de l'expérience de terrain, d'autres voies de développement agricole sont possibles, pour de meilleurs résultats en termes de qualité alimentaire, de performances agronomique, environnementale et économique, et que les petites et moyennes exploitations généralement plus diversifiées, plus innovantes, et mieux organisées collectivement sous forme d'agriculture de groupes, sont plus enclines à résister lors de périodes de crises;

Amendement

F. considérant qu'au regard de l'expérience de terrain, d'autres voies de développement agricole sont possibles, pour de meilleurs résultats en termes de qualité alimentaire, de performances agronomique, environnementale et économique, et que les petites et moyennes exploitations, généralement plus diversifiées, plus innovantes et mieux organisées collectivement sous forme d'agriculture de groupes, sont plus enclines à résister lors de périodes de crises ***et à générer des avantages pour la communauté dont elles font partie;***

Or. it

Amendement 45
Michel Dantin, Herbert Dorfmann, Esther Herranz García, Ramón Luis Valcárcel Siso, Mairead McGuinness

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant ***qu'au regard de l'expérience de terrain, d'autres*** voies de développement agricole sont possibles, pour de meilleurs résultats en termes de qualité alimentaire, de performances agronomique, environnementale et économique, ***et que les petites et moyennes exploitations généralement plus diversifiées, plus innovantes, et mieux***

Amendement

F. considérant ***que de multiples*** voies de développement agricole sont possibles, pour de meilleurs résultats en termes de qualité alimentaire, de performances agronomique, environnementale et économique ***et qu'il est important de promouvoir une diversité de systèmes agricoles et reconnaître les organisations sous forme d'agricultures de groupe pour***

organisées collectivement sous forme *d'agriculture de groupes, sont plus enclines à résister lors de périodes de crises;*

mieux résister *aux* périodes de *crise*;

Or. fr

Amendement 46
Michela Giuffrida

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant qu'au regard de l'expérience de terrain, d'autres voies de développement agricole sont possibles, pour de meilleurs résultats en termes de qualité alimentaire, de performances agronomique, environnementale et économique, *et que les* petites et moyennes exploitations généralement plus diversifiées, plus innovantes, et mieux organisées collectivement sous forme d'agriculture de groupes, *sont* plus enclines à résister lors de périodes de crises;

Amendement

F. considérant qu'au regard de l'expérience de terrain, d'autres voies de développement agricole sont possibles, pour de meilleurs résultats en termes de qualité alimentaire, de performances agronomique, environnementale et économique, *moyennant des aides aux* petites et moyennes exploitations, généralement plus diversifiées, plus innovantes, et mieux organisées collectivement sous forme d'agriculture de groupes, *afin qu'elles soient* plus enclines à résister lors de périodes de crises;

Or. it

Amendement 47
Nuno Melo

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant *qu'au regard de l'expérience de terrain*, d'autres voies de développement agricole sont possibles, pour *de meilleurs résultats* en termes de qualité alimentaire, de performances

Amendement

F. considérant *que* d'autres voies de développement agricole sont possibles, pour *des résultats diversifiés* en termes de qualité alimentaire, de performances agronomique, environnementale et

agronomique, environnementale et économique, et que les petites et moyennes exploitations généralement **plus diversifiées, plus innovantes, et mieux organisées collectivement sous forme d'agriculture de groupes, sont plus enclines** à résister lors de périodes de crises;

économique, et que les petites et moyennes exploitations **sont généralement innovantes également, apportent des solutions aux problèmes actuels et constituent des groupes de producteurs et des structures coopératives qui ont tendance** à mieux résister lors de périodes de crises;

Or. en

Amendement 48
Annie Schreijer-Pierik

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant **qu'au regard de l'expérience de terrain**, d'autres voies de développement agricole sont possibles, pour de meilleurs résultats en termes de qualité alimentaire, de performances agronomique, environnementale **et économique**, et que les petites et moyennes exploitations généralement plus diversifiées, plus innovantes, et mieux organisées collectivement sous forme d'agriculture de groupes, sont plus enclines à résister lors de périodes de crises;

Amendement

F. considérant **que** d'autres voies de développement agricole sont possibles, pour de meilleurs résultats en termes de qualité alimentaire, de performances agronomique, **socioéconomique et** environnementale, et que les petites et moyennes exploitations généralement plus diversifiées, plus innovantes, et mieux organisées collectivement sous forme d'agriculture de groupes, sont plus enclines à résister lors de périodes de crises;

Or. nl

Amendement 49
Norbert Erdős

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant qu'au regard de l'expérience de terrain, **d'autres voies** de

Amendement

F. considérant qu'au regard de l'expérience de terrain, **il faut soutenir** de

développement agricole *sont possibles, pour de* meilleurs résultats en termes de qualité alimentaire, de performances agronomique, environnementale et économique, *et que les petites et moyennes exploitations généralement plus diversifiées, plus innovantes, et mieux organisées collectivement sous forme d'agriculture de groupes, sont plus enclines à résister lors de périodes de crises;*

nombreux aspects du développement agricole *afin d'obtenir les* meilleurs résultats *possibles* en termes de qualité alimentaire, de performances agronomique, environnementale et économique; que *nous devrions donner des chances égales dans l'Union européenne aux petites, moyennes et grandes exploitations, car une économie rurale est la clé du développement de l'agriculture européenne;*

Or. hu

Amendement 50
Annie Schreijer-Pierik

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution

Amendement

G. considérant que la crise actuelle démontre que le marché non régulé n'est pas apte à assurer la stabilité des prix ni le maintien de l'emploi et que l'heure est à la définition de nouveaux outils de régulation adaptés à cette situation d'hyperconcurrence européenne et mondiale;

supprimé

Or. nl

Amendement 51
Ulrike Müller, Jasenko Selimovic, Fredrick Federley

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution

Amendement

G. considérant que la crise actuelle démontre que le marché non régulé n'est pas apte à assurer la stabilité des prix ni le

supprimé

maintien de l'emploi et que l'heure est à la définition de nouveaux outils de régulation adaptés à cette situation d'hyperconcurrence européenne et mondiale;

Or. en

Amendement 52
Julie Girling

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que la crise actuelle démontre que le marché non régulé n'est pas apte à assurer la stabilité des prix ni le maintien de l'emploi et que l'heure est à la définition de nouveaux outils de régulation adaptés à cette situation d'hyperconcurrence européenne et mondiale;

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 53
Marco Zullo

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que la crise actuelle démontre que le marché non régulé n'est pas apte à assurer la stabilité des prix ni le maintien de l'emploi et que l'heure est à la définition de nouveaux outils de régulation adaptés à cette situation d'hyperconcurrence européenne et mondiale;

Amendement

G. considérant que la crise actuelle démontre que le marché non régulé n'est pas apte à assurer la stabilité des prix ni le maintien de l'emploi et que l'heure est à la définition de nouveaux outils de régulation adaptés à cette situation d'hyperconcurrence européenne et mondiale, *par exemple en fixant des objectifs à long terme destinés à*

encourager une planification de la production visant essentiellement à répondre aux besoins alimentaires de la population européenne;

Or. it

Amendement 54

Philippe Loiseau, Edouard Ferrand, Laurențiu Rebegea, Dominique Martin

Proposition de résolution

Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que la crise actuelle démontre que le marché non régulé n'est pas apte à assurer la stabilité des prix ni le maintien de l'emploi et que l'heure est à la définition de nouveaux outils de régulation adaptés à cette situation d'hyperconcurrence européenne et mondiale;

Amendement

G. considérant que la crise actuelle démontre que le marché non régulé n'est pas apte à assurer la stabilité des prix ni le maintien de l'emploi et que l'heure est à la définition de nouveaux outils de régulation adaptés à cette situation d'hyperconcurrence européenne et mondiale; *que la suppression des quotas de production (sucreries, laitiers), corollaire de cette dérégulation, a ainsi contribué à une baisse généralisée des prix;*

Or. fr

Amendement 55

Michel Dantin, Herbert Dorfmann, Esther Herranz García, Ramón Luis Valcárcel Siso, Elisabeth Köstinger, Mairead McGuinness

Proposition de résolution

Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que la crise actuelle démontre que *le marché non régulé n'est pas apte à assurer la stabilité des prix ni le maintien de l'emploi et que l'heure est à la définition* de nouveaux outils de

Amendement

G. considérant que la crise actuelle démontre que *dans le cadre d'une politique agricole commune tournée vers le marché, il est essentiel de maintenir une organisation commune des marchés*

régulation adaptés à *cette situation d'hyperconcurrency européenne et mondiale*;

agricoles et de définir de nouveaux outils de régulation adaptés *afin d'assurer la stabilité des prix, le maintien de l'emploi et du revenu agricole*;

Or. fr

Amendement 56
Matt Carthy

Proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G bis. considérant que les agriculteurs européens exercent leur activité sur un marché de plus en plus mondialisé et qu'ils sont donc davantage exposés à l'instabilité des prix que dans d'autres secteurs; que les accords commerciaux en négociation comme le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI), l'accord économique et commercial global entre l'Union et le Canada (AECG) et l'accord de libre-échange UE-Mercosur menacent l'emploi et la création de conditions favorables pour les agriculteurs;

Or. en

Amendement 57
Bronis Ropé

Proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G bis. considérant que le système de paiement actuel existant dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire ne garantit pas la répartition durable de la

valeur ajoutée et qu'il permet souvent que les revenus des producteurs primaires ne soient même pas suffisants pour couvrir les coûts;

Or. It

Amendement 58
Bronis Ropé

Proposition de résolution
Considérant G ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G ter. considérant que par rapport aux zones urbaines, les zones rurales sont habituellement caractérisées par un chômage statistiquement plus élevé et par des revenus moyens des habitants sensiblement plus bas, ainsi que par des infrastructures beaucoup moins attractives et moins d'accès aux services, dont le coût, en raison de la faible densité de population et de l'accessibilité, est plus élevé;

Or. It

Amendement 59
Matt Carthy

Proposition de résolution
Considérant G ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G ter. considérant que dans sa propre analyse d'impact sur les effets du PTCl, la Commission note la plus grande vulnérabilité des zones à prédominance rurale où les activités sont spécifiques et les autres options limitées; que les zones rurales et les emplois qui s'y trouvent sont

menacés par les tendances découlant de cet accord qui les éloignent de l'agriculture traditionnelle;

Or. en

Amendement 60
Julie Girling

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que la création d'emplois en zone rurale doit s'inscrire dans le cadre d'une politique durable adaptée aux écosystèmes qui passe par le maintien et le développement d'activités agricoles et péri-agricoles, porteuses de lien social et de solidarité entre les différents acteurs;

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 61
Annie Schreijer-Pierik

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que la création d'emplois en zone rurale doit s'inscrire dans le cadre d'une politique durable adaptée aux écosystèmes qui passe par le maintien et le développement d'activités agricoles et péri-agricoles, porteuses de lien social et de solidarité entre les différents acteurs;

Amendement

H. considérant que la création d'emplois en zone rurale doit s'inscrire dans le cadre d'une politique durable adaptée aux écosystèmes qui passe par le maintien et le développement d'activités agricoles et péri-agricoles, *en relation directe avec l'agriculture*, porteuses de lien social et de solidarité entre les différents acteurs, *telles que l'agritourisme et la gestion du paysage, dans lesquels le rôle des propriétés et des domaines historiques est*

essentiel;

Or. nl

Amendement 62

Ulrike Müller, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution

Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que la création d'emplois en zone rurale doit s'inscrire dans le cadre d'une politique durable adaptée aux écosystèmes qui passe par le maintien et le développement d'activités agricoles *et péri-agricoles, porteuses de lien social et de solidarité entre les différents acteurs;*

Amendement

H. considérant que la création d'emplois en zone rurale doit s'inscrire dans le cadre d'une politique durable adaptée aux écosystèmes qui passe par le maintien et le développement d'activités agricoles, *sylvicoles et connexes;*

Or. en

Amendement 63

Eric Andrieu, Jean-Paul Denanot, Paul Brannen, Marc Tarabella, Maria Noichl, Tibor Szanyi, Nicola Caputo, Ricardo Serrão Santos, Clara Eugenia Aguilera García, Paolo De Castro

Proposition de résolution

Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que la création d'emplois en zone rurale doit s'inscrire dans le cadre d'une politique durable adaptée aux écosystèmes qui passe par le maintien et le développement d'activités agricoles et péri-agricoles, porteuses de lien social et de solidarité entre les différents acteurs;

Amendement

H. considérant que la création d'emplois en zone rurale doit s'inscrire dans le cadre d'une politique durable adaptée aux écosystèmes qui passe par le maintien et le développement d'activités agricoles et péri-agricoles, porteuses de lien social et de solidarité entre les différents acteurs *et d'amélioration de l'environnement;*

Or. fr

Amendement 64
Nuno Melo

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que la création d'emplois en zone rurale doit s'inscrire dans le cadre d'une politique durable adaptée aux écosystèmes qui passe par le maintien et le développement d'activités agricoles et *péri-agricoles*, porteuses de *lien social* et *de solidarité* entre les différents acteurs;

Amendement

H. considérant que la création d'emplois en zone rurale doit s'inscrire dans le cadre d'une politique durable adaptée aux écosystèmes qui passe par le maintien et le développement d'activités agricoles et *rurales*, porteuses de *liens économiques, environnementaux* et *sociaux* entre les différents acteurs;

Or. en

Amendement 65

Michel Dantin, Herbert Dorfmann, Esther Herranz García, Ramón Luis Valcárcel Siso, Elisabeth Köstinger, Mairead McGuinness

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que la création d'emplois en zone rurale doit s'inscrire dans le cadre d'une politique durable adaptée aux *écosystèmes* qui passe par le maintien et le développement d'activités agricoles et péri-agricoles, porteuses de lien social et de solidarité entre les différents acteurs;

Amendement

H. considérant que la création d'emplois en zone rurale doit s'inscrire dans le cadre d'une politique durable adaptée aux *territoires* qui passe *notamment* par le maintien et le développement d'activités agricoles et péri-agricoles, porteuses de lien social et de solidarité entre les différents acteurs;

Or. fr

Amendement 66

Eric Andrieu, Jean-Paul Denanot, Paul Brannen, Marc Tarabella, Maria Noichl, Tibor Szanyi, Nicola Caputo, Ricardo Serrão Santos

Proposition de résolution

Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant que l'avenir des territoires ruraux ne dépend pas de manière exclusive du développement du secteur agricole mais est également lié au reste de l'économie, et qu'il faut mettre en place **une** véritable ingénierie territoriale recherchant des synergies entre toutes les activités **et permettant** des approches collectives et intersectorielles;

Amendement

I. considérant que l'avenir des territoires ruraux ne dépend pas de manière exclusive du développement du secteur agricole mais est également lié au reste de l'économie, et qu'il faut **à la fois** mettre en place **des politiques locales et décentralisées ainsi qu'une** véritable ingénierie territoriale recherchant des synergies entre toutes les activités **s'inscrivant dans un cadre plus large de mise en valeur commune des ressources rurales grâce à** des approches collectives et intersectorielles, **tout en s'assurant partout une présence de services publics**;

Or. fr

Amendement 67 Daniel Buda

Proposition de résolution Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant que l'avenir des territoires ruraux ne dépend pas de manière exclusive du développement du secteur agricole mais est également lié au reste de l'économie, et qu'il faut mettre en place une véritable ingénierie territoriale recherchant des synergies entre toutes les activités et permettant des approches collectives et intersectorielles;

Amendement

I. considérant que l'avenir des territoires ruraux ne dépend pas de manière exclusive du développement du secteur agricole, mais est également lié au reste de l'économie, **à travers la combinaison des activités agricoles avec le tourisme rural et à travers le développement de capacités de production intégrée**, et qu'il faut mettre en place une véritable ingénierie territoriale recherchant des synergies entre toutes les activités et permettant des approches collectives et intersectorielles;

Or. ro

Amendement 68
Franç Bogovič

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant que l'avenir des territoires ruraux ne dépend pas de manière exclusive du développement du secteur agricole mais est également lié au reste de l'économie, et qu'il faut mettre en place une véritable ingénierie territoriale recherchant des synergies entre toutes les activités et permettant des approches collectives et intersectorielles;

Amendement

I. considérant que l'avenir des territoires ruraux ne dépend pas de manière exclusive du développement du secteur agricole mais est également lié au reste de l'économie, **et notamment à la sylviculture, à l'artisanat, au tourisme et au développement des petites et moyennes entreprises**, et qu'il faut mettre en place une véritable ingénierie territoriale recherchant des synergies entre toutes les activités et permettant des approches collectives et intersectorielles;

Or. sl

Amendement 69
Annie Schreijer-Pierik

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant que l'avenir des territoires ruraux ne dépend pas de manière exclusive du développement du secteur agricole mais est également lié **au reste de l'économie**, et qu'il faut mettre en place une véritable ingénierie territoriale recherchant des synergies entre toutes les activités et permettant des approches collectives et intersectorielles;

Amendement

I. considérant que l'avenir des territoires ruraux ne dépend pas de manière exclusive du développement du secteur agricole mais est également lié **aux aspects socioéconomiques et à l'identité et à la culture des habitants**, et qu'il faut mettre en place une véritable ingénierie territoriale recherchant des synergies entre toutes les activités et permettant des approches collectives et intersectorielles;

Or. nl

Amendement 70

Michel Dantin, Herbert Dorfmann, Esther Herranz García, Ramón Luis Valcárcel Siso, Mairead McGuinness

Proposition de résolution

Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant que l'avenir des territoires ruraux ne dépend pas de manière exclusive du développement du secteur agricole mais est également lié au ***reste de l'économie***, et qu'il faut mettre en place une véritable ingénierie territoriale recherchant des synergies entre toutes les activités et permettant des approches collectives et intersectorielles;

Amendement

I. considérant que l'avenir des territoires ruraux ne dépend pas de manière exclusive du développement du secteur agricole mais est également lié au ***maintien d'autres activités économiques***, et qu'il faut mettre en place une véritable ingénierie territoriale recherchant des synergies entre toutes les activités et permettant des approches collectives et intersectorielles;

Or. fr

Amendement 71

Julie Girling

Proposition de résolution

Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant que l'avenir des territoires ruraux ne dépend pas de manière exclusive du développement du secteur agricole mais est également lié au reste de l'économie, et qu'il faut mettre en place ***une véritable ingénierie territoriale recherchant des synergies entre toutes les activités et permettant des approches collectives et intersectorielles***;

Amendement

I. considérant que l'avenir des territoires ruraux ne dépend pas de manière exclusive du développement du secteur agricole mais est également lié au reste de l'économie, et qu'il faut mettre en place ***des stratégies collectives et transsectorielles, notamment le recours à d'autres fonds de l'Union, afin de stimuler le développement et l'emploi dans les zones rurales***;

Or. en

Amendement 72

Annie Schreijer-Pierik

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution

J. considérant qu'à cette fin, il est primordial de mettre l'accent sur les nombreux emplois non délocalisables dont cette agriculture "présentielle" (en ce inclus la sylviculture) est pourvoyeuse, tant en matière de *biens* alimentaires et non alimentaires *que de services*;

Amendement

J. considérant qu'à cette fin, il est primordial de mettre l'accent sur les nombreux emplois non délocalisables dont cette agriculture "présentielle" (en ce inclus la sylviculture) est pourvoyeuse, tant en matière de *services* alimentaires et non alimentaires, *comme les services verts et bleus, qui sont très importants pour la gestion du paysage*;

Or. nl

Amendement 73
Julie Girling

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution

J. considérant *qu'à cette fin, il est primordial de mettre l'accent sur les nombreux emplois non délocalisables dont cette agriculture "présentielle" (en ce inclus la sylviculture) est pourvoyeuse, tant en matière de biens alimentaires et non alimentaires que de services*;

Amendement

J. considérant *qu'il faut se rappeler que nombre d'emplois ruraux dépendent de l'agriculture (en ce inclus la sylviculture) et ne sont pas délocalisables*;

Or. en

Amendement 74
Michel Dantin, Herbert Dorfmann, Esther Herranz García, Ramón Luis Valcárcel Siso, Elisabeth Köstinger, Mairead McGuinness

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution

J. considérant qu'à cette fin, il est primordial de mettre l'accent sur les nombreux emplois non délocalisables dont **cette agriculture "présentielle"** (en ce inclus la sylviculture) est pourvoyeuse, tant en matière de biens alimentaires et non alimentaires que de services;

Amendement

J. considérant qu'à cette fin, il est primordial de mettre l'accent sur les nombreux emplois non délocalisables dont **l'agriculture** (en ce inclus la sylviculture) est pourvoyeuse, tant en matière de biens alimentaires et non alimentaires que de services;

Or. fr

Amendement 75

Philippe Loiseau, Edouard Ferrand, Dominique Martin

Proposition de résolution

Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

J bis. considérant que le nombre de travailleurs détachés a augmenté de 45 % entre 2010 et 2014; que cet accroissement impacte fortement l'agriculture, puisqu'à titre d'exemple, le nombre de travailleurs détachés dans ce secteur en France a augmenté de plus de 1000 % entre 2004 et 2011; que ce phénomène est un facteur amplificateur de la crise de l'emploi en zone rurale, en ce qu'il favorise le dumping social entre les différents États membres;

Or. fr

Amendement 76

Bronis Ropé

Proposition de résolution

Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

J bis. considérant que la structure

actuelle de la PAC a permis qu'une partie importante des bénéficiaires des paiements directs de la PAC reçoit maintenant ces prestations sans entreprendre d'activités agricoles, mais seulement parce qu'ils possèdent des terres agricoles;

Or. It

Amendement 77
Julie Girling

Proposition de résolution
Considérant K

Proposition de résolution

K. considérant qu'il convient de soutenir avant tout les exploitations familiales, gérées par un ou plusieurs chefs d'exploitation, responsables et indépendants, travaillant de manière effective sur leur exploitation, et qui sont beaucoup plus à même d'affronter des difficultés éventuelles, en adaptant leur production et/ou leurs méthodes de production et en diversifiant leurs activités lorsque cela est nécessaire;

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 78
Eric Andrieu, Jean-Paul Denanot, Paul Brannen, Marc Tarabella, Maria Noichl, Tibor Szanyi, Nicola Caputo, Ricardo Serrão Santos, Momchil Nekov

Proposition de résolution
Considérant K

Proposition de résolution

K. considérant qu'il convient de soutenir avant tout les exploitations familiales, gérées par un ou plusieurs

Amendement

K. considérant qu'il convient de soutenir avant tout les exploitations familiales, et autrement dit celui ou celle

chefs d'exploitation, responsables et indépendants, travaillant de manière effective sur *leur* exploitation, et qui *sont* beaucoup plus à même d'affronter des difficultés éventuelles, en adaptant *leur* production et/ou *leurs* méthodes de production et en diversifiant *leurs* activités lorsque cela est nécessaire;

qui assure une fonction d'agriculteur, seul ou avec des associés, en qualité de chef d'exploitation, responsable et indépendant, travaillant de manière effective sur *son* exploitation, et qui *contrairement aux exploitations conduites selon une logique d'investisseur financier, est* beaucoup plus à même d'affronter des difficultés éventuelles, en adaptant *sa* production et/ou *ses* méthodes de production et en diversifiant *ses* activités lorsque cela est nécessaire: *transformation et ventes directes à la ferme, tourisme rural, activités récréatives, éducatives et sportives (équine par exemple), utilisation de ressources agricoles et sylvicoles (déchets compris) pour la production d'énergie renouvelable ou de biomatériaux et bioproduits appartenant à la catégorie de la chimie verte;*

Or. fr

Amendement 79

Ulrike Müller, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution

Considérant K

Proposition de résolution

K. considérant qu'il convient de soutenir avant tout les exploitations familiales, *gérées par un ou plusieurs chefs d'exploitation, responsables et indépendants, travaillant de manière effective sur leur exploitation, et qui sont beaucoup plus à même d'affronter des difficultés éventuelles, en adaptant leur production et/ou leurs méthodes de production et en diversifiant leurs activités lorsque cela est nécessaire;*

Amendement

K. considérant qu'il convient de soutenir avant tout les *petites* exploitations familiales *afin d'influer sur les changements structurels constants* qui se produisent dans le secteur agricole;

Or. en

Amendement 80
Nuno Melo

Proposition de résolution
Considérant K

Proposition de résolution

K. considérant qu'il convient de soutenir ***avant tout*** les exploitations familiales, ***gérées par un ou plusieurs chefs d'exploitation, responsables et indépendants***, travaillant de manière effective ***sur leur exploitation, et qui sont beaucoup plus à même d'affronter des difficultés éventuelles***, en adaptant leur ***production*** et/ou leurs méthodes de production et en diversifiant leurs activités lorsque cela est nécessaire;

Amendement

K. considérant qu'il convient de soutenir les exploitations familiales travaillant de manière effective en adaptant ***leurs décisions*** et/ou leurs méthodes de production et en diversifiant leurs activités lorsque cela est nécessaire;

Or. en

Amendement 81
Michel Dantin, Herbert Dorfmann, Esther Herranz García, Ramón Luis Valcárcel Siso, Mairead McGuinness

Proposition de résolution
Considérant K

Proposition de résolution

K. considérant qu'il convient de soutenir ***avant tout*** les exploitations familiales, gérées par un ou plusieurs chefs d'exploitation, responsables et indépendants, travaillant de manière effective sur leur exploitation, et qui sont beaucoup plus à même d'affronter des difficultés éventuelles, en adaptant leur production et/ou leurs méthodes de production et en diversifiant leurs activités lorsque cela est nécessaire;

Amendement

K. considérant qu'il convient de soutenir ***en particulier*** les exploitations familiales, gérées par un ou plusieurs chefs d'exploitation, responsables et indépendants, travaillant de manière effective sur leur exploitation, et qui sont beaucoup plus à même d'affronter des difficultés éventuelles, en adaptant leur production et/ou leurs méthodes de production et en diversifiant leurs activités lorsque cela est nécessaire;

Or. fr

Amendement 82
Julie Girling

Proposition de résolution
Considérant L

Proposition de résolution

L. considérant *que ces exploitations familiales créatrices de valeur ajoutée et d'emplois facilitent le renouvellement des générations d'agriculteurs par une transmission plus aisée d'exploitations viables et de taille raisonnable;*

Amendement

L. considérant *qu'en 2010, seuls 7,5 % des agriculteurs avaient moins de 35 ans et que les articles 50 et 51 du règlement (UE) n° 1307/2013, relatif à la PAC, comportent des dispositions encourageant le renouvellement des générations dans l'agriculture;*

Or. en

Amendement 83

Eric Andrieu, Jean-Paul Denanot, Paul Brannen, Marc Tarabella, Viorica Dăncilă, Maria Noichl, Tibor Szanyi, Nicola Caputo, Ricardo Serrão Santos, Momchil Nekov

Proposition de résolution
Considérant L

Proposition de résolution

L. considérant que ces exploitations familiales créatrices de valeur ajoutée et d'emplois facilitent le renouvellement des générations d'agriculteurs par une transmission plus aisée d'exploitations viables et de taille raisonnable;

Amendement

L. considérant que ces exploitations familiales créatrices de valeur ajoutée et d'emplois facilitent le renouvellement des générations d'agriculteurs par une transmission plus aisée d'exploitations viables et de taille raisonnable, *que ce soit dans le cadre familial ou hors cadre familial;*

Or. fr

Amendement 84
Annie Schreijer-Pierik

Proposition de résolution
Considérant L

Proposition de résolution

L. considérant que ces exploitations familiales créatrices de valeur ajoutée et d'emplois facilitent le renouvellement des générations d'agriculteurs par une transmission plus aisée d'exploitations viables *et de taille raisonnable*;

Amendement

L. considérant que ces exploitations familiales créatrices de valeur ajoutée et d'emplois facilitent le renouvellement des générations d'agriculteurs par une transmission plus aisée d'exploitations viables;

Or. nl

Amendement 85

Eric Andrieu, Marc Tarabella, Jean-Paul Denanot, Paul Brannen, Viorica Dăncilă, Maria Noichl, Tibor Szanyi, Nicola Caputo, Ricardo Serrão Santos, Momchil Nekov, Clara Eugenia Aguilera García, Paolo De Castro

Proposition de résolution

Considérant L bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

L bis. considérant que dans de nombreux États membres, l'accès des femmes des régions rurales au marché de l'emploi est restreint en agriculture et hors agriculture, et que leur rôle est pourtant extrêmement important dans le développement et la vie sociale des zones rurales et en particulier sur les exploitations agricoles qui pratiquent une diversification de leurs activités (tourisme à la ferme, produits de qualité, activités récréatives, éducatives, sportives...);

Or. fr

Amendement 86

Viorica Dăncilă

Proposition de résolution

Considérant L bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

L bis. considérant que dans de nombreux États membres, les femmes vivant dans les zones rurales ont un accès limité au marché du travail et que leurs possibilités de créer une entreprise agricole sont relativement minces; que l'entrepreneuriat des femmes représente un pilier important du développement durable dans les zones rurales sur le plan social, économique et environnemental;

Or. en

Amendement 87
Momchil Nekov

Proposition de résolution
Considérant L bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

L bis. considérant que le nombre de variétés de plantes cultivées massivement pour des usages industriels est limité, et que les variétés et espèces locales tendent à être remplacées par des équivalents industriels; considérant que les variétés et espèces locales contribuent à la préservation de la biodiversité et des moyens de subsistance des populations au sein des régions, ainsi que de la production locale;

Or. bg

Amendement 88
Matt Carthy

Proposition de résolution
Considérant L bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

L bis. considérant que le rapport de la

Commission européenne de novembre 2015 sur les besoins des jeunes agriculteurs^{1a} montre que la disponibilité des terres à vendre ou à louer constitue le problème le plus important auquel se heurtent les jeunes agriculteurs et les nouveaux arrivants dans le secteur;

1a

http://ec.europa.eu/agriculture/external-studies/2015/young-farmers/final-report-1_en.pdf

Or. en

Amendement 89

Marco Zullo

Proposition de résolution

Considérant L bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

L bis. considérant qu'il est nécessaire de rehausser l'attrait de la ruralité auprès des jeunes générations, en encourageant la mise en place de formations axées sur l'innovation et sur la modernisation des professions et des technologies;

Or. it

Amendement 90

Nuno Melo

Proposition de résolution

Considérant L bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

L bis. considérant que dans deux nombreuses exploitations familiales de l'Union, les membres de la famille n'ont

pas de statut social ou juridique et ne relèvent d'aucun système de protection sociale;

Or. en

Amendement 91

Michel Dantin, Herbert Dorfmann, Esther Herranz García, Ramón Luis Valcárcel Siso, Elisabeth Köstinger, Mairead McGuinness

Proposition de résolution

Sous-titre 1

Proposition de résolution

Amendement

Dans le cadre de la PAC actuelle

supprimé

Or. fr

Amendement 92

Julie Girling

Proposition de résolution

Sous-titre 1

Proposition de résolution

Amendement

Dans le cadre de la PAC actuelle

Pilier I

Or. en

Amendement 93

Bronis Ropé

Proposition de résolution

Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

observe une forte disparité entre les montants moyens des paiements par hectare dans les États membres, qui

s'échelonnent de 418 euros aux Pays-Bas à 159 euros en Lettonie; considère qu'une répartition aussi inégale n'est ni objective ni équitable et qu'elle empêche les États membres où ces paiements sont moins élevés d'investir dans les créations d'emplois; estime que la faible redistribution des paiements directs dans la dernière réforme de la PAC a été loin de corriger la situation; exige que les prochaines réformes de la PAC aboutissent à la création d'une véritable politique agricole commune en supprimant les différences entre les paiements par hectare dans les États membres et demande instamment que l'on commence à réfléchir à l'égalité de ces paiements dans le cadre de la révision à mi-parcours de l'actuelle PAC;

Or. en

Amendement 94

Ulrike Müller, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

Amendement

1. invite tous les États membres à mettre en œuvre une stratégie globale de renouvellement des générations et, pour ce faire, à utiliser pleinement la totalité des possibilités offertes par la nouvelle PAC pour soutenir les jeunes agriculteurs, y compris en dehors du cadre familial;

supprimé

Or. en

Amendement 95

Eric Andrieu, Jean-Paul Denanot, Paul Brannen, Marc Tarabella, Maria Noichl, Tibor Szanyi, Nicola Caputo, Ricardo Serrão Santos, Momchil Nekov, Clara Eugenia Aguilera García, Paolo De Castro

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. invite tous les États membres à mettre en œuvre une stratégie globale de renouvellement des générations et, pour ce faire, à utiliser pleinement la totalité des possibilités offertes par la nouvelle PAC pour soutenir les jeunes agriculteurs, y compris en dehors du cadre familial;

Amendement

1. invite tous les États membres à mettre en œuvre une stratégie globale de renouvellement des générations et, pour ce faire, à utiliser pleinement la totalité des possibilités offertes par la nouvelle PAC pour soutenir les jeunes agriculteurs **et de nouveaux installés**, y compris en dehors du cadre familial, **notamment par les soutiens aux jeunes agriculteurs du premier et second pilier, et en facilitant l'établissement de nouveaux installés âgés de plus de 40 ans; ces dispositions doivent aussi être complétées et en cohérence avec des dispositifs relevant des politiques nationales (politique foncière, politique fiscale et sociale...);**

Or. fr

Amendement 96
Julie Girling

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. **invite tous** les États membres à **mettre en œuvre une stratégie globale de renouvellement des générations et, pour ce faire, à utiliser pleinement** la totalité des possibilités offertes par la nouvelle PAC pour soutenir les jeunes agriculteurs, **y compris en dehors** du cadre familial;

Amendement

1. **observe que** les États membres **peuvent** utiliser la totalité des possibilités offertes par la nouvelle PAC pour soutenir les jeunes agriculteurs **et le renouvellement des générations, comme les aides prévues par les articles 50 et 51 du règlement (UE) n° 1307/2013;**

Or. en

Amendement 97
Nuno Melo

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. invite tous les États membres à mettre en œuvre une stratégie globale de renouvellement des générations et, pour ce faire, à utiliser pleinement la totalité des possibilités offertes par la **nouvelle** PAC pour soutenir les jeunes agriculteurs, y compris **en dehors du cadre familial**;

Amendement

1. invite tous les États membres à mettre en œuvre une stratégie globale de renouvellement des générations et, pour ce faire, à utiliser pleinement la totalité des possibilités offertes par la PAC pour soutenir les jeunes agriculteurs, y compris **ceux qui ne sont pas issus de familles d'agriculteurs**;

Or. en

Amendement 98
Bronis Ropé

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. observe que la grande majorité des paiements directs au titre de la PAC sont versés aux exploitations les plus riches, qu'en 2014, 13 % des bénéficiaires ont en effet reçu 74 % des paiements directs; estime qu'une telle situation ne contribue pas à la création d'emplois agricoles, étant donné que les petites exploitations sont à forte intensité de main-d'œuvre et que 53 % des travailleurs agricoles exercent dans une exploitation à dimension économique réduite; demande une meilleure répartition des paiements de la PAC qui soit favorable aux petits exploitants;

Or. en

Amendement 99
Nuno Melo

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. demande aux États membres et à la Commission européenne de promouvoir une campagne européenne destinée à dissiper les préjugés sur l'agriculture;

Or. en

Amendement 100
Paloma López Bermejo

Proposition de résolution
Paragraphe 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 ter demande une meilleure prise en compte de la dimension sociale dans le premier pilier de la PAC, par l'insertion d'une clause de conditionnalité sociale qui garantisse le respect des conventions collectives et de la législation sociale et du travail;

Or. en

Amendement 101
Ulrike Müller, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

Amendement

2. *encourage les États membres à renforcer leur soutien aux petites et moyennes exploitations, notamment en recourant davantage au paiement redistributif, et d'instaurer systématiquement le plafonnement des aides à 150 000 euros;*

supprimé

Or. en

Amendement 102
Julie Girling

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

Amendement

2. *encourage les États membres à renforcer leur soutien aux petites et moyennes exploitations, notamment en recourant davantage au paiement redistributif, et d'instaurer systématiquement le plafonnement des aides à 150 000 euros;*

supprimé

Or. en

Amendement 103

Eric Andrieu, Maria Noichl, Tibor Szanyi, Jean-Paul Denanot, Marc Tarabella, Nicola Caputo

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

Amendement

2. encourage les États membres à renforcer leur soutien aux petites et moyennes exploitations, *notamment* en recourant davantage au paiement redistributif, *et d'instaurer systématiquement le* plafonnement des aides à 150 000 euros;

2. encourage les États membres à renforcer leur soutien aux petites et moyennes exploitations, *en ouvrant un plus grand accès des aides à de petites exploitations viables qui n'en touchent pas ou peu aujourd'hui*, en recourant davantage au paiement redistributif, à

*l'instauration systématique d'une
plafonnement des aides à 150 000 euros, et
à plus de dégressivité des aides directes;
qu'il apparaîtrait aussi pertinent
d'examiner les possibilités de moduler
l'actuel paiement de base en fonction du
taux d'emploi de chaque exploitation;*

Or. fr

Amendement 104
Norbert Erdős

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. encourage les États membres à renforcer leur soutien aux *petites et moyennes* exploitations, *notamment en recourant davantage au paiement redistributif, et d'instaurer systématiquement le plafonnement des aides à 150 000 euros;*

Amendement

2. encourage les États membres à renforcer leur soutien aux exploitations *familiales;*

Or. hu

Amendement 105
Michela Giuffrida

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. encourage les États membres à renforcer leur soutien aux petites et moyennes exploitations, notamment en recourant davantage au paiement redistributif, et d'instaurer systématiquement le plafonnement des aides à 150 000 euros;

Amendement

2. encourage les États membres à renforcer leur soutien aux petites et moyennes exploitations, notamment en recourant davantage au paiement redistributif, et d'instaurer systématiquement le plafonnement des aides à 150 000 euros; *les invite également à prévoir d'autres systèmes de primes*

*pour les exploitations organisées
efficacement et pour celles qui utilisent
des instruments juridiques destinés à
mettre leurs activités en commun;*

Or. it

Amendement 106
Jarosław Kalinowski

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. encourage les États membres à renforcer leur soutien aux petites et moyennes exploitations, notamment en recourant davantage au paiement redistributif, *et d'instaurer systématiquement le plafonnement des aides à 150 000 euros;*

Amendement

2. encourage les États membres à renforcer leur soutien aux petites et moyennes exploitations, notamment en recourant davantage au paiement redistributif;

Or. pl

Amendement 107
Maria Lidia Senra Rodríguez

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. encourage les États membres à renforcer leur soutien aux petites et moyennes exploitations, notamment en recourant davantage au paiement redistributif, et d'instaurer systématiquement le plafonnement des aides à **150 000 euros;**

Amendement

2. encourage les États membres à renforcer leur soutien aux petites et moyennes exploitations, notamment en recourant davantage au paiement redistributif, et d'instaurer systématiquement le plafonnement *par actif* des aides à **75 000 euros par exploitation;**

Or. es

Amendement 108
Matt Carthy

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. encourage les États membres à renforcer leur soutien aux petites et moyennes exploitations, notamment en recourant davantage au paiement redistributif, et d'instaurer systématiquement le plafonnement des aides **à 150 000** euros;

Amendement

2. encourage les États membres à renforcer leur soutien aux petites et moyennes exploitations, notamment en recourant davantage au paiement redistributif, et d'instaurer systématiquement le plafonnement des aides **entre 50 000 et 100 000** euros;

Or. en

Amendement 109
Bronis Ropë

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. encourage les États membres à renforcer leur soutien aux petites et moyennes exploitations, notamment en recourant davantage au paiement redistributif, et d'instaurer systématiquement le plafonnement des aides à **150 000** euros;

Amendement

2. encourage les États membres à renforcer leur soutien aux petites et moyennes exploitations, notamment en recourant davantage au paiement redistributif, et d'instaurer systématiquement le plafonnement des aides à **100 000** euros;

Or. en

Amendement 110
Eric Andrieu, Jean-Paul Denanot, Paul Brannen, Marc Tarabella, Maria Noichl, Tibor Szanyi, Nicola Caputo, Ricardo Serrão Santos, Momchil Nekov

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. *considère que la PAC doit davantage prendre en compte les territoires à handicaps (zones de montagnes, zones ultrapériphériques, zones naturelles sensibles...) car le maintien de l'agriculture y est un vecteur essentiel du développement économique social et environnemental mettant en avant l'emploi; mais la PAC doit également considérer les nouvelles dynamiques de périurbanisation et accompagner les territoires périurbains face aux contraintes liées à leurs particularités;*

Or. fr

Amendement 111

Nuno Melo

Proposition de résolution

Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. *demande aux États membres de veiller à ce que tous les travailleurs agricoles, à temps partiel ou à temps complet, relèvent d'un système de protection sociale;*

Or. en

Amendement 112

Annie Schreijer-Pierik

Proposition de résolution

Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. *invite également les États membres*

*à instaurer un système qui reconnaisse et
garantisse les droits sociaux des
agriculteurs;*

Or. nl

Amendement 113

Clara Eugenia Aguilera García, Ricardo Serrão Santos, Paolo De Castro

Proposition de résolution

Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*2 bis. demande aux États membres de
veiller à ce que tous les travailleurs
agricoles relèvent d'un système de
protection sociale;*

Or. en

Amendement 114

Annie Schreijer-Pierik

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

Amendement

*3. rappelle que les États membres ont
largement utilisé la possibilité d'octroyer
des paiements couplés – qui fixent
l'emploi dans les zones défavorisées – et
invite ceux-ci à augmenter la part de ce
type de soutien;*

supprimé

Or. nl

Amendement 115

Julie Girling

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. rappelle que les États membres ont largement utilisé la possibilité d'octroyer des paiements couplés – qui fixent l'emploi dans les zones défavorisées – et invite ceux-ci à augmenter la part de ce type de soutien;

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 116

Eric Andrieu, Jean-Paul Denanot, Marc Tarabella, Maria Noichl, Tibor Szanyi, Nicola Caputo, Ricardo Serrão Santos

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. rappelle que les États membres ont largement utilisé la possibilité d'octroyer des paiements couplés – qui fixent l'emploi dans les zones défavorisées – et invite ceux-ci à augmenter la part de ce type de soutien;

Amendement

3. rappelle que les États membres ont largement utilisé la possibilité d'octroyer des paiements couplés – qui **en permettant le maintien et le développement de la production** fixent l'emploi dans les zones défavorisées – et invite ceux-ci à augmenter la part de ce type de soutien, **à le rendre plus flexible et à l'utiliser davantage en faveur d'un meilleur approvisionnement en protéines végétales de l'Union, matière première dont elle est tributaire d'importations de pays tiers; le niveau du paiement couplé volontaire pourrait aussi être modulé en fonction du niveau d'emploi de la culture concernée, ce qui soutiendrait davantage les productions utilisatrices de plus de main-d'œuvre;**

Or. fr

Amendement 117

Ulrike Müller, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. rappelle que les États membres ont largement utilisé la possibilité d'octroyer des paiements couplés – **qui fixent l'emploi dans les zones défavorisées** – et invite ceux-ci à **augmenter la part de ce type de soutien**;

Amendement

3. rappelle que les États membres ont largement utilisé la possibilité d'octroyer des paiements couplés; **constate que la mise en œuvre inégale de ce type de paiement entre les États membres est un facteur de distorsion sur le marché intérieur; demande à la Commission et aux États membres de veiller à une mise en œuvre uniforme dans toute l'Union afin de réaliser les objectifs de la politique agricole commune**;

Or. en

Amendement 118
Daniel Buda, Viorica Dăncilă

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. rappelle que les États membres ont largement utilisé la possibilité d'octroyer des paiements couplés – qui fixent l'emploi dans les zones défavorisées – et invite ceux-ci à augmenter la part de ce type de soutien;

Amendement

3. rappelle que les États membres ont largement utilisé la possibilité d'octroyer des paiements couplés – qui fixent l'emploi dans les zones défavorisées – et invite ceux-ci à augmenter la part de ce type de soutien; **insiste sur l'importance du facteur de la productivité parmi les critères d'octroi des aides directes**;

Or. ro

Amendement 119
Nuno Melo

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. rappelle que les États membres ont largement utilisé la possibilité d'octroyer des paiements couplés – qui **fixent** l'emploi dans les zones défavorisées – et invite ceux-ci à augmenter la part de ce type de soutien;

Amendement

3. rappelle que les États membres ont largement utilisé la possibilité d'octroyer des paiements couplés – qui **garantissent** l'emploi dans les zones défavorisées – et invite ceux-ci à augmenter la part de ce type de soutien;

Or. en

Amendement 120

Momchil Nekov

Proposition de résolution Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. rappelle qu'au cours de la période de programmation actuelle, et conformément au programme de développement rural, une aide ciblée est destinée à la culture de variétés locales et à la préservation des espèces locales, ce afin de promouvoir l'emploi régional et de soutenir la biodiversité; invite les États membres à prévoir des mécanismes au titre desquels les organisations de producteurs et d'agriculteurs qui cultivent des variétés locales puissent bénéficier d'une aide ciblée;

Or. bg

Amendement 121

Michel Dantin, Herbert Dorfmann, Esther Herranz García, Ramón Luis Valcárcel Siso, Elisabeth Köstinger, Mairead McGuinness

Proposition de résolution Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. considère que la PAC doit continuer à accompagner les territoires à contraintes particulières, tels que les zones de montagne, territoires d'outre-mer, zones naturelles sensibles et territoires périurbains;

Or. fr

Amendement 122

Michel Dantin, Herbert Dorfmann, Esther Herranz García, Ramón Luis Valcárcel Siso, Mairead McGuinness, Elisabeth Köstinger

Proposition de résolution Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. rappelle que la nécessaire mise en œuvre de la dimension environnementale des aides directes doit s'inscrire dans le cadre de la durabilité et de la viabilité des exploitations, et contribuer à la création d'emplois nouveaux;

Amendement

supprimé

Or. fr

Amendement 123

Annie Schreijer-Pierik

Proposition de résolution Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. rappelle que la nécessaire mise en œuvre de la dimension environnementale des aides directes doit s'inscrire dans le cadre de la durabilité et de la viabilité des exploitations, et contribuer à la création d'emplois nouveaux;

Amendement

4. rappelle que la nécessaire mise en œuvre de la dimension environnementale des aides directes doit s'inscrire dans le cadre de la durabilité et de la viabilité des exploitations, et contribuer à la création d'emplois nouveaux, *et souligne l'importance du maintien de la biodiversité grâce aux propriétés et domaines historiques, ce qui permettra de*

créer des emplois indirects notamment dans l'agritourisme et la gestion rurale;

Or. nl

Amendement 124

Norbert Erdős

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. rappelle que la nécessaire mise en œuvre de la dimension environnementale des aides directes doit s'inscrire dans le cadre de la durabilité et de la viabilité des exploitations, et contribuer à la création d'emplois nouveaux;

Amendement

4. rappelle que la nécessaire mise en œuvre de la dimension environnementale des aides directes doit s'inscrire dans le cadre de la durabilité et de la viabilité des exploitations, et contribuer à la création d'emplois nouveaux; *prie l'Union européenne à élaborer des réglementations environnementales qui peuvent être appliquées de manière simple, compréhensible et sans problème, et de simplifier les règles compliquées actuelles;*

Or. hu

Amendement 125

Franc Bogovič

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. *rappelle que la nécessaire mise en œuvre de* la dimension environnementale *des* aides directes *doit s'inscrire* dans le cadre de la durabilité et de la viabilité des exploitations, et *contribuer* à la création d'emplois nouveaux;

Amendement

4. *souligne* la dimension environnementale *que revêtent les* aides directes, *étant donné qu'elles s'inscrivent* dans le cadre de la durabilité et de la viabilité des exploitations et *contribuent* à la création d'emplois nouveaux; *souligne que la dimension environnementale ne saurait déboucher sur une réduction ou*

un abandon de la production agricole, qui est particulièrement fragile dans les zones de montagne et les régions reculées;

Or. sl

Amendement 126
Julie Girling

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. *rappelle que la nécessaire mise en œuvre de la dimension environnementale des aides directes doit s'inscrire dans le cadre de la durabilité et de la viabilité des exploitations, et contribuer à la création d'emplois nouveaux;*

Amendement

4. *estime que les aspects environnementaux des aides directes peuvent contribuer à garantir la durabilité et la viabilité des exploitations et, par conséquent, le maintien des emplois;*

Or. en

Amendement 127

Eric Andrieu, Jean-Paul Denanot, Paul Brannen, Marc Tarabella, Maria Noichl, Tibor Szanyi, Nicola Caputo, Ricardo Serrão Santos, Momchil Nekov, Clara Eugenia Aguilera García, Paolo De Castro

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

4 bis. estime que devant le phénomène de surmortalité des abeilles domestiques constatée dans plusieurs pays membres de l'UE et le rôle essentiel que joue ce pollinisateur pour la sécurité alimentaire et l'économie de nombreuses filières végétales, l'Union serait bien inspirée d'aider plus fortement ce secteur, en adoptant une véritable stratégie européenne de repeuplement des abeilles; une telle ambition qui ne nécessite pas

Amendement

d'investissement lourds serait source de nombreux emplois, soit par le biais d'une diversification d'activités sur des exploitations agricoles existantes, soit par la création de nouvelles exploitations agricoles spécialisées, dont les experts estiment que chacune d'elle serait viable avec 200 ruches, et dont la vocation première serait la production de reines sélectionnées et d'essaims, puis ensuite de miel, dont l'Union est par ailleurs gravement déficitaire; cette approche qui s'appuie sur différentes stratégies européennes - innovation, inclusion sociale, création d'emplois - est en parfaite résonance avec la volonté d'orienter la politique agricole commune et le développement de l'agriculture vers plus de durabilité;

Or. fr

Amendement 128

Philippe Loiseau, Edouard Ferrand, Laurențiu Rebeca, Dominique Martin

Proposition de résolution

Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. estime que les mesures de marché et les mesures de crises exceptionnelles prévues par l'OCM unique doivent être mises en œuvre de façon beaucoup plus rapide et volontariste, afin de limiter les effets négatifs des baisses de prix sur les revenus;

Amendement

5. estime que les mesures de marché et les mesures de crises exceptionnelles prévues par l'OCM unique doivent être mises en œuvre de façon beaucoup plus rapide et volontariste, afin de limiter les effets négatifs des baisses de prix sur les revenus; *s'insurge face au manque de réactivité de la Commission européenne, et proteste contre la faiblesse des aides accordées aux agriculteurs pour faire face à la crise; appelle à la levée des sanctions contre la Russie;*

Or. fr

Amendement 129
Daniel Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. estime que les mesures de marché et les mesures de crises exceptionnelles prévues par l'OCM unique doivent être mises en œuvre de façon beaucoup plus rapide et volontariste, afin de limiter les effets négatifs des baisses de prix sur les revenus;

Amendement

5. estime que les mesures de marché et les mesures de crises exceptionnelles prévues par l'OCM unique doivent être mises en œuvre de façon beaucoup plus rapide et volontariste, afin de limiter les effets négatifs des baisses de prix sur les revenus; ***attire l'attention sur le fait que les mesures de lutte contre la crise n'ont pas atteint complètement leurs objectifs et qu'il importe de mieux tenir compte, lors de leur mise en œuvre, des infrastructures et des moyens dont les États membres disposent;***

Or. ro

Amendement 130
Marco Zullo

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. estime que les mesures de marché et les mesures de crises exceptionnelles prévues par l'OCM unique doivent être mises en œuvre de façon beaucoup plus rapide et volontariste, afin de limiter les effets négatifs des baisses de prix sur les revenus;

Amendement

5. estime que les mesures de marché et les mesures de crises exceptionnelles prévues par l'OCM unique doivent être mises en œuvre de façon beaucoup plus rapide et volontariste, afin de limiter les effets négatifs des baisses de prix sur les revenus; ***à la lumière de la crise actuelle, exhorte la Commission à mettre en place des mécanismes d'intervention plus rapides et plus efficaces, qui permettent d'éviter les effets les plus négatifs des crises;***

Or. it

Amendement 131
Ricardo Serrão Santos

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. estime que les mesures de marché et les mesures de crises exceptionnelles prévues par l'OCM unique doivent être mises en œuvre de façon beaucoup plus rapide et volontariste, afin de limiter les effets négatifs des baisses de prix sur les revenus;

Amendement

5. estime que les mesures de marché et les mesures de crises exceptionnelles prévues par l'OCM unique doivent être mises en œuvre de façon beaucoup plus rapide et volontariste, ***en prévoyant les adaptations nécessaires à la situation spécifique des régions ultrapériphériques, de montagne et autres face aux défis de la compétitivité***, afin de limiter les effets négatifs des baisses de prix sur les revenus;

Or. pt

Amendement 132
Eric Andrieu, Jean-Paul Denanot, Marc Tarabella, Viorica Dăncilă, Maria Noichl, Tibor Szanyi, Nicola Caputo, Ricardo Serrão Santos, Clara Eugenia Aguilera García, Paolo De Castro

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. estime que les mesures de marché et les mesures de crises exceptionnelles prévues par l'OCM unique doivent être mises en œuvre de façon beaucoup plus rapide et volontariste, afin de limiter les effets négatifs des baisses de prix sur les revenus;

Amendement

5. estime que les mesures de marché et les mesures de crises exceptionnelles ***et les mesures de gestion des risques*** prévues par l'OCM unique doivent être mises en œuvre de façon beaucoup plus rapide et volontariste, afin de limiter les effets négatifs des baisses de prix sur les revenus ***agricoles***;

Or. fr

Amendement 133
Norbert Erdős

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. estime que les mesures de marché et les mesures de crises exceptionnelles prévues par l'OCM unique doivent être mises en œuvre de façon beaucoup plus rapide et volontariste, afin de limiter les effets négatifs des baisses de prix sur les revenus;

Amendement

5. estime que les mesures de marché et les mesures de crises exceptionnelles prévues par l'OCM unique doivent être mises en œuvre de façon beaucoup plus rapide et volontariste, **avec le soutien du budget de l'Union** afin de limiter les effets négatifs des baisses de prix sur les revenus;

Or. hu

Amendement 134
Julie Girling

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. estime que les mesures de marché et les mesures de crises exceptionnelles prévues par l'OCM unique doivent être mises en œuvre de façon beaucoup plus rapide et volontariste, afin de limiter les effets négatifs des baisses de prix sur les revenus;

Amendement

5. **observe que pour conserver les emplois dans les exploitations, le secteur doit utiliser de nouveaux instruments de gestion des risques et recourir davantage aux organisations de producteurs dans le cadre de l'OCM unique afin de mieux faire face aux situations d'instabilité et de répondre aux demandes du marché mondial;**

Or. en

Amendement 135
Eric Andrieu, Jean-Paul Denanot, Marc Tarabella, Tibor Szanyi, Nicola Caputo, Ricardo Serrão Santos

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. *invite la Commission à utiliser pleinement le potentiel des mesures exceptionnelles prévues aux articles 219 à 222 du règlement (UE) n° 1308/2013;*

Or. fr

Amendement 136

Eric Andrieu, Marc Tarabella, Jean-Paul Denanot, Tibor Szanyi, Nicola Caputo, Ricardo Serrão Santos, Clara Eugenia Aguilera García, Paolo De Castro

Proposition de résolution

Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 ter. *estime que pour jouer leur rôle de filet de sécurité les prix d'intervention doivent régulièrement être adaptés en fonction de l'évolution des coûts de revient ce qui permettrait d'agir sur les revenus et la pérennisation de l'activité des producteurs ainsi que sur l'emploi; souhaite que l'Union se dote d'outils de prévention, du type observatoire du lait, dans tous les grands secteurs de production afin d'assurer un suivi des marchés, qui permettrait d'aider à un pilotage de la production et d'intervenir face à des crises grâce à des outils de gestion de marché souples et réactifs, qui seraient activés lorsque cela est nécessaire;*

Or. fr

Amendement 137

Philippe Loiseau, Edouard Ferrand, Dominique Martin

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que les indications géographiques et l'agriculture biologique, en tant que vecteurs et garants de valeur ajoutée territorialisée et sources d'emploi, doivent être non seulement protégées, mais développées;

Amendement

6. souligne que les indications géographiques et l'agriculture biologique, en tant que vecteurs et garants de valeur ajoutée territorialisée et sources d'emploi, doivent être non seulement protégées, mais développées; ***qu'il est unanimement admis que le Traité transatlantique constitue un risque majeur pour la reconnaissance, la valeur et l'existence même des IGP et AOP; qu'à ce titre, les négociations portant sur cet accord de libre-échange avec les États-Unis, largement défavorables pour les éléments structurants de l'agriculture européenne, doivent être interrompues;***

Or. fr

Amendement 138
Marco Zullo

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que les indications géographiques et l'agriculture biologique, en tant que vecteurs et garants de valeur ajoutée territorialisée et sources d'emploi, doivent être non seulement protégées, mais développées;

Amendement

6. souligne que les indications géographiques et l'agriculture biologique, en tant que vecteurs et garants de valeur ajoutée territorialisée et sources d'emploi, doivent être non seulement protégées, mais développées; ***rappelle, à la lumière des propositions législatives à l'examen ou en préparation, que les effets positifs de l'agriculture biologique sur l'économie reposent sur la confiance que mettent les consommateurs dans cette forme de production et espère que cette confiance ne sera pas mise à mal par des modifications qui risquent d'être perçues comme entraînant une baisse de sa qualité;***

Amendement 139
Franc Bogovič

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que les indications géographiques et l'agriculture biologique, en tant que vecteurs et garants de valeur ajoutée territorialisée et sources d'emploi, doivent être non seulement protégées, mais développées;

Amendement

6. souligne que les indications géographiques et l'agriculture biologique, en tant que vecteurs et garants de valeur ajoutée territorialisée et sources d'emploi, doivent être non seulement protégées, mais développées; ***souligne la nécessité de garantir l'accès à de grands marchés pour les produits bénéficiant d'une indication géographique protégée et les produits biologiques, et d'introduire concernant ces produits des mesures de qualité, de promotion et de protection, ce afin d'améliorer leur commercialisation et leur inclusion parmi les produits touristiques communs d'une région géographique délimitée;***

Or. sl

Amendement 140
Matt Carthy

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que les indications géographiques et l'agriculture biologique, en tant que vecteurs et garants de valeur ajoutée territorialisée et sources d'emploi, doivent être non seulement protégées, mais développées;

Amendement

6. souligne que les indications géographiques et l'agriculture biologique, en tant que vecteurs et garants de valeur ajoutée territorialisée et sources d'emploi, doivent être non seulement protégées, mais développées; ***rappelle cependant que les méthodes utilisées pour parvenir à ces normes de qualité peuvent se révéler***

excessivement lourdes, qu'il convient de les simplifier et que les chaînes d'approvisionnement courtes entre les exploitants et les producteurs locaux peuvent favoriser la création d'emplois dans les zones rurales;

Or. en

Amendement 141
Annie Schreijer-Pierik

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que les indications géographiques *et l'agriculture biologique*, en tant que *vecteurs et* garants de valeur ajoutée territorialisée et sources d'emploi, doivent être non seulement protégées, mais développées;

Amendement

6. souligne que les indications géographiques, en tant que garants de valeur ajoutée territorialisée et sources d'emploi, doivent être non seulement protégées, mais développées, *afin de créer de nouveaux emplois et de préserver la culture, l'identité et l'estime de soi des habitants;*

Or. nl

Amendement 142
Julie Girling

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que *les* indications géographiques et l'agriculture biologique, *en tant que vecteurs et garants de valeur ajoutée territorialisée et sources d'emploi, doivent être non seulement protégées, mais développées;*

Amendement

6. souligne que *la valeur ajoutée des systèmes de qualité, des* indications géographiques et *de* l'agriculture biologique *constitue une possibilité de développer le secteur agro-alimentaire et de créer des emplois dans les zones rurales;*

Amendement 143
Nuno Melo

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que les indications géographiques *et l'agriculture biologique*, en tant que vecteurs et garants de valeur ajoutée territorialisée et sources d'emploi, *doivent* être non seulement protégées, mais développées;

Amendement

6. souligne que les indications géographiques, en tant que vecteurs et garants de valeur ajoutée territorialisée et sources d'emploi, *pourraient* être non seulement protégées, mais développées;

Amendement 144
Julie Girling

Proposition de résolution
Sous-titre 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

Pilier II

Amendement 145
Bronis Ropé

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. attire l'attention sur le fait que les personnes qui souhaitent s'engager dans l'agriculture ou étendre la surface de leurs exploitations trouvent difficilement

des terrains disponibles et appelle donc à la création d'une banque de terres - un système fournissant des informations sur des terres inutilisées ou sur des terres qui pourraient être utilisées pour l'agriculture, un système de gestion des terres et de communication sur ce sujet, dont les services seraient utilisés, en priorité, par les jeunes agriculteurs et par les femmes;

Or. It

Amendement 146

Eric Andrieu, Jean-Paul Denanot, Paul Brannen, Marc Tarabella, Tibor Szanyi, Maria Noichl, Nicola Caputo, Ricardo Serrão Santos, Momchil Nekov

**Proposition de résolution
Paragraphe 7**

Proposition de résolution

7. recommande que le domaine prioritaire concernant la création d'emplois au sein de la priorité 6 du second pilier soit davantage utilisé par les États membres, tout comme les mesures sur le transfert des connaissances *et* la formation professionnelle et continue;

Amendement

7. recommande que le domaine prioritaire concernant la création d'emplois au sein de la priorité 6 du second pilier soit davantage utilisé par les États membres, tout comme les mesures sur le transfert des connaissances, la formation professionnelle et continue (*apprentissage compris*); *les mesures de conseil et d'aide à la gestion afin d'améliorer les performances économiques et environnementales des exploitations agricoles; estime que la PAC devrait davantage faciliter l'accès de ces soutiens et aider les agriculteurs et les salariés agricoles et ruraux à devenir polyvalents pour les besoins de la diversification de leur activités ce qui au passage renforcerait leur esprit d'initiative et d'innovation;*

Or. fr

Amendement 147

Daniel Buda, Viorica Dăncilă

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. recommande que le domaine prioritaire concernant la création d'emplois au sein de la priorité 6 du second pilier soit davantage utilisé par les États membres, tout comme les mesures sur le transfert des connaissances et la formation professionnelle et continue;

Amendement

7. recommande que le domaine prioritaire concernant la création d'emplois au sein de la priorité 6 du second pilier soit davantage utilisé par les États membres, tout comme les mesures sur le transfert des connaissances et la formation professionnelle et continue; ***invite la Commission et les États membres à accorder des aides aux programmes de formation destinés aux bénéficiaires des financements de la PAC;***

Or. ro

Amendement 148

Elisabeth Köstinger, Michel Dantin

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. ***recommande*** que le domaine prioritaire concernant la création d'emplois au sein de la priorité 6 du second pilier soit davantage utilisé par les États membres, tout comme les mesures sur le transfert des connaissances et la formation professionnelle et continue;

Amendement

7. ***rappelle*** que le ***programme de développement rural permet que le*** domaine prioritaire concernant la création d'emplois au sein de la priorité 6 du second pilier soit davantage utilisé par les États membres, tout comme les mesures sur le transfert des connaissances et la formation professionnelle et continue;

Or. de

Amendement 149

Annie Schreijer-Pierik

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. recommande **que le domaine prioritaire concernant** la création d'emplois **au sein de la priorité 6 du second pilier soit davantage utilisé par les États membres, tout comme les** mesures sur le transfert des connaissances et la formation professionnelle et continue;

Amendement

7. recommande **aux États membres d'avoir davantage recours aux domaines prioritaires concernant le maintien et** la création d'emplois **dans le second pilier de la PAC, ainsi qu'aux** mesures sur le transfert des connaissances et la formation professionnelle et continue;

Or. nl

Amendement 150 Julie Girling

Proposition de résolution Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. **recommande** que le domaine prioritaire concernant la création d'emplois au sein de la priorité 6 du **second pilier soit davantage** utilisé par les États membres, tout comme les mesures sur le transfert des connaissances et la formation professionnelle et continue;

Amendement

7. **observe** que le domaine prioritaire concernant la création d'emplois au sein de la priorité 6 du pilier **II peut être** utilisé par les États membres, tout comme les mesures sur le transfert des connaissances et la formation professionnelle et continue;

Or. en

Amendement 151 Annie Schreijer-Pierik

Proposition de résolution Paragraphe 7 – alinéa 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

invite les États membres à promouvoir et à soutenir des programmes de formation susceptibles de contribuer à la formation continue et à la reconversion des travailleurs agricoles pour qu'ils puissent

également réaliser d'autres activités dans les zones rurales;

Or. nl

Amendement 152

Eric Andrieu, Jean-Paul Denanot, Paul Brannen, Marc Tarabella, Maria Noichl, Tibor Szanyi, Nicola Caputo, Momchil Nekov

**Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. note que les actuels programmes de développement rural sont beaucoup moins axés sur des projets sociaux défendant l'emploi, comparés à ceux de la programmation précédente de 2007-2013, que ceci s'explique par les choix des mesures retenues par les États membres au sein de leurs programmes de développement rural, et par de moindres fonds disponibles alloués aux mesures agissant directement sur l'emploi; demande donc aux États membres de revenir sur leur choix et appelle à plus de flexibilité dans la mise en œuvre de la politique rurale;

Or. fr

Amendement 153

Nuno Melo

**Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. demande aux États membres et aux partenaires sociaux de soutenir et de promouvoir des systèmes de formation rémunérée qui permettraient aux

*exploitants et aux travailleurs agricoles
d'exercer d'autres activités rurales;*

Or. en

Amendement 154

Eric Andrieu, Jean-Paul Denanot, Paul Brannen, Marc Tarabella, Viorica Dăncilă, Maria Noichl, Tibor Szanyi, Nicola Caputo, Momchil Nekov, Clara Eugenia Aguilera García, Paolo De Castro

**Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

7 ter. considère que le niveau de la complexité des programmes de développement rural réduit de manière significative l'utilisation des fonds du FEADER et freine par la même occasion les projets pouvant déboucher sur des créations d'emplois, qu'il s'avère nécessaire de simplifier l'application de la politique de développement rural, d'adopter des approches plus cohérentes du type plurifonds, et d'éviter les travers des contrôles administratifs et financiers trop tatillons imposés par les services des États membres et de la Commission;

Or. fr

Amendement 155

Nuno Melo

**Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

7 ter. invite les États membres à mieux faire connaître le potentiel du second pilier de la PAC aux fins de la diversification des activités dans les zones

rurales (par exemple l'agrotourisme ou la production d'énergie renouvelable);

Or. en

Amendement 156

Eric Andrieu, Jean-Paul Denanot, Paul Brannen, Marc Tarabella, Tibor Szanyi, Nicola Caputo, Ricardo Serrão Santos, Momchil Nekov, Clara Eugenia Aguilera García, Paolo De Castro

Proposition de résolution

Paragraphe 7 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 quater. rappelle que le facteur prise de risque inhérent à l'innovation n'est pas suffisamment pris en compte tant par les politiques nationales que communautaires, que ce phénomène est un obstacle à l'innovation et la création d'emploi, en particulier pour de nombreux acteurs qui ne disposent pas d'une surface financière suffisante pour mener à bien leurs projets innovants;

Or. fr

Amendement 157

Bronis Ropé

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

Amendement

8. invite les États membres et leurs régions à recentrer leur politique rurale sur la création d'emplois, et demande à la Commission européenne de les accompagner pour atteindre cet objectif;

8. invite les États membres et leurs régions à recentrer leur politique rurale sur la création d'emplois, et demande à la Commission européenne de les accompagner pour atteindre cet objectif; **souligne le potentiel des autorités locales et régionales - en tant que niveau de gouvernance le plus au fait des défis et**

des possibilités d'une région donnée - pour atteindre cet objectif, et encourage les États membres à exploiter ce potentiel, en particulier en renforçant les pouvoirs légaux des autorités locales et régionales et leurs ressources financières pour contribuer à la création d'emplois;

Or. It

Amendement 158
Daniel Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. invite les États membres et leurs régions à recentrer leur politique rurale sur la création d'emplois, et demande à la Commission européenne de les accompagner pour atteindre cet objectif;

Amendement

8. invite les États membres et leurs régions à recentrer leur politique rurale sur la création d'emplois, et demande à la Commission européenne de les accompagner pour atteindre cet objectif; *insiste sur la nécessité d'adapter les modèles de l'économie collaborative au milieu rural en vue d'augmenter le taux d'emploi et l'efficacité de l'activité agricole, ainsi que de réduire les coûts;*

Or. ro

Amendement 159

Eric Andrieu, Jean-Paul Denanot, Paul Brannen, Marc Tarabella, Maria Noichl, Tibor Szanyi, Nicola Caputo, Ricardo Serrão Santos, Clara Eugenia Aguilera García, Paolo De Castro

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. invite les États membres et leurs régions à recentrer *leur politique rurale* sur la création d'emplois, et demande à la

Amendement

8. invite les États membres et leurs régions à recentrer *leurs programmes de développement rural ainsi que leurs*

Commission européenne de les accompagner pour atteindre cet objectif;

programmes opérationnels sur la création d'emplois *et sur l'amélioration des services en milieu rural*, et demande à la Commission européenne de les accompagner pour atteindre cet objectif;

Or. fr

Amendement 160
Matt Carthy

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. *invite les États membres et leurs régions à recentrer leur politique rurale sur la création d'emplois, et demande à la Commission européenne de les accompagner pour atteindre cet objectif;*

Amendement

8. *souligne que le développement rurale et la création d'emplois vont de pair;*

Or. en

Amendement 161
Philippe Loiseau, Edouard Ferrand, Laurențiu Rebege, Dominique Martin

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. *invite* les États membres et leurs régions à recentrer leur politique rurale sur la création d'emplois, *et demande à la Commission européenne de les accompagner pour atteindre cet objectif;*

Amendement

8. *encourage* les États membres et leurs régions à recentrer leur politique rurale sur la création d'emplois;

Or. fr

Amendement 162
Julie Girling

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. *invite* les États membres *et* leurs régions à recentrer leur politique rurale sur la création d'emplois, et demande à la Commission européenne de les accompagner pour atteindre cet objectif;

Amendement

8. *note que* les États membres *ont la souplesse nécessaire pour adapter* leurs programmes de développement rural afin de refléter les priorités de la PAC, notamment la promotion de l'insertion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique;

Or. en

Amendement 163
Ulrike Müller, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. invite les États membres et leurs régions à recentrer leur politique rurale sur la création d'emplois, et demande à la Commission européenne de les accompagner pour atteindre cet objectif;

Amendement

8. invite les États membres et leurs régions à recentrer leur politique rurale sur la création d'emplois *et leur maintien*, et demande à la Commission européenne de les accompagner pour atteindre cet objectif;

Or. en

Amendement 164
Annie Schreijer-Pierik

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. invite les États membres et leurs régions à recentrer *leur politique rurale* sur la création d'emplois, et demande à la Commission européenne de les

Amendement

8. invite *par conséquent* les États membres et leurs régions à *se* recentrer sur la création d'emplois, et demande à la Commission européenne de les

accompagner pour atteindre cet objectif;

accompagner pour atteindre cet objectif;

Or. nl

Amendement 165

Elisabeth Köstinger, Michel Dantin

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. *invite les États membres et leurs régions à recentrer leur* politique rurale sur la création d'emplois, et demande à la Commission européenne de les accompagner pour atteindre cet objectif;

Amendement

8. *estime que la* politique rurale *devrait être recentrée* sur la création d'emplois, et demande à la Commission européenne de les accompagner pour atteindre cet objectif;

Or. de

Amendement 166

Eric Andrieu, Jean-Paul Denanot, Marc Tarabella, Maria Noichl, Tibor Szanyi, Nicola Caputo, Ricardo Serrão Santos

Proposition de résolution

Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. invite les État membres et la Commission à apporter une attention particulière aux conséquences économiques et sociales de certaines dispositions fiscales européennes pouvant s'avérer préjudiciables au développement de l'emploi, comme c'est le cas actuellement avec le régime de la TVA applicable au secteur équin, pour des activités éducatives et sportives pouvant être pratiquées sur des exploitations agricoles et dans les zones rurales ou périurbaines au titre de la diversification, ou avec le régime de la TVA et des droits d'accises dans le domaine des vins, qui

faute d'une harmonisation suffisante des règles fiscales, constitue un obstacle à la vente directe et à distance entre un producteur situé dans un pays membre donné qui veut exporter vers un consommateur vivant dans une autre pays de l'Union;

Or. fr

Amendement 167

Nicola Caputo, Clara Eugenia Aguilera García, Tibor Szanyi

Proposition de résolution

Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. invite la Commission et les États membres à mettre en œuvre des politiques de valorisation des zones rurales en y développant le tourisme qui, s'il est correctement structuré et encouragé, peut constituer un moteur pour le développement culturel, social et économique de régions au riche patrimoine naturel, paysager, culturel et agroalimentaire; souligne que le développement touristique des zones rurales et la diversification de l'activité agricole (à travers des activités éducatives, culturelles et récréatives) sont aussi à même d'inciter les jeunes générations à "repandre en main" les campagne, avec un esprit d'initiative et d'entreprise orienté sur l'innovation et la valorisation des productions typiques;

Or. it

Amendement 168

Julie Girling

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. souligne que ***ce sont*** les synergies entre ***tous les acteurs du monde rural qui permettront***, à l'aide ***du FEADER et des autres fonds européens***, de relever le défi ***de l'emploi des zones rurales et de redonner à l'agriculture une place reconnue et structurante dans les dynamiques territoriales***;

Amendement

9. souligne que ***l'établissement de synergies entre les différents domaines politiques sera essentielle pour relever le défi de l'emploi dans les zones rurales***; ***constate que les fonds de la PAC pourraient être utilisés comme un outil financier dynamique pour intensifier les synergies à l'aide de nouvelles sources de financement et d'autres programmes en les rendant accessibles aux régions rurales en vue de renforcer la connectivité, la compétitivité et la diversification économique ainsi que de soutenir l'entrepreneuriat***;

Or. en

Amendement 169

Annie Schreijer-Pierik

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. souligne que ce sont les synergies entre tous les acteurs du monde rural qui permettront, à l'aide du FEADER et des autres fonds européens, de relever le défi de l'emploi des zones rurales et de redonner à l'agriculture une place reconnue et structurante dans les dynamiques territoriales;

Amendement

9. souligne que ce sont les synergies entre tous les acteurs du monde rural qui permettront, à l'aide du FEADER et des autres fonds européens, de relever le défi de l'emploi des zones rurales et de redonner à l'agriculture une place reconnue et structurante dans les dynamiques territoriales, ***en tenant compte également de la préservation de la culture et de l'identité des habitants des zones rurales***;

Or. nl

Amendement 170

Eric Andrieu, Jean-Paul Denanot, Paul Brannen, Marc Tarabella, Maria Noichl, Tibor Szanyi, Nicola Caputo, Ricardo Serrão Santos, Momchil Nekov, Clara Eugenia Aguilera García, Paolo De Castro

**Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. considère important que les programmes de développement rural favorisent davantage les relations entre le monde rural et le monde urbain, afin de stimuler des coopérations, d'ouvrir des débouchés aux entreprises présentes sur les territoires ruraux indispensables à leur développement et à la création d'emplois; que dans la relation urbain-rural les bourgs ont de leur côté une importance considérable, en permettant un accès aux services de base aux résidents des zones rurales alentours, qu'à cet effet les États membres doivent aussi promouvoir dans le cadre de leur politiques territoriales les services au sein de bourgs;

Or. fr

**Amendement 171
Paolo De Castro, Clara Eugenia Aguilera García**

**Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. exhorte la Commission à présenter une proposition de réforme à mi-parcours de la politique agricole commune, à même de faire face à la crise prolongée que nous connaissons et à ses graves conséquences sur l'emploi, en particulier dans les zones rurales, d'alléger les formalités et les charges administratives pour les agriculteurs européens, et de permettre le déploiement de mesures d'écologisation

plus efficaces, plus mesurables et plus ambitieuses sur le plan de l'environnement, et plus faciles à appliquer par les agriculteurs;

Or. it

Amendement 172
Viorica Dăncilă

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. attire l'attention sur la nécessité, notamment dans les zones rurales, d'élaborer des stratégies durables pour maintenir, encourager et soutenir les initiatives entrepreneuriales des femmes ainsi que les réseaux et organisations de femmes dans l'agriculture et les régions rurales à la faveur d'un accès plus simple au crédit, de la promotion et de l'amélioration de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'échange de bonnes pratiques et de nouvelles qualifications en vue de stimuler l'accès des femmes issues des zones rurales au marché du travail, et ce en en faisant une priorité dans les futures actions qui seront entreprises en matière de développement;

Or. en

Amendement 173
Maria Noichl

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. souligne que la PAC est censée

renforcer les structures de la propriété dans l'agriculture européenne et veiller à ce que les terres agricoles soient cultivées par des exploitations gérées par les propriétaires; fait observer que l'acquisition de terres agricoles par des investisseurs exerce une pression croissante sur les petites exploitations familiales et qu'une partie des paiements directs est donc versée à de grandes entreprises opérant au niveau international;

Or. en

Amendement 174
Bronis Ropé

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. réclame l'établissement de règles contraignantes sur le paiement équitable dans la chaîne alimentaire entre les producteurs alimentaires, les grossistes, les transformateurs et les commerçants pour faire en sorte que les agriculteurs reçoivent une part appropriée de la plus-value, suffisante pour leur permettre de pratiquer une agriculture durable;

Or. lt

Amendement 175

Eric Andrieu, Jean-Paul Denanot, Paul Brannen, Marc Tarabella, Viorica Dăncilă, Maria Noichl, Tibor Szanyi, Nicola Caputo, Ricardo Serrão Santos, Momchil Nekov, Clara Eugenia Aguilera García, Paolo De Castro

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 ter. *souligne que le secteur de la sylviculture, aujourd'hui insuffisamment exploité en Europe, constitue un véritable gisement d'emplois qu'il convient de mieux valoriser sous différentes formes au travers de l'ensemble de la filière bois; alors que parallèlement l'Union accuse un déficit d'approvisionnement en bois important; qu'il est nécessaire d'investir dans des infrastructures nécessaires au développement de la sylviculture;*

Or. fr

Amendement 176

Maria Noichl

Proposition de résolution

Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 ter. *souligne que l'accès à la terre est d'une importance vitale pour l'établissement et l'expansion d'une exploitation agricole; relève que l'accès à la terre est le principal problème auquel restent confrontés les jeunes agriculteurs désireux de créer une exploitation agricole;*

Or. en

Amendement 177

Eric Andrieu, Jean-Paul Denanot, Marc Tarabella, Paul Brannen, Viorica Dăncilă, Maria Noichl, Tibor Szanyi, Nicola Caputo, Ricardo Serrão Santos, Momchil Nekov, Clara Eugenia Aguilera García, Paolo De Castro

Proposition de résolution

Paragraphe 9 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 quater. *invite la Commission et les États membres à s'engager à soutenir et encourager l'accès des femmes des régions rurales au marché du travail;*

Or. fr

Amendement 178

Michel Dantin, Herbert Dorfmann, Esther Herranz García, Ramón Luis Valcárcel Siso, Elisabeth Köstinger, Mairead McGuinness

Proposition de résolution

Sous-titre 2

Proposition de résolution

Amendement

Pour le futur de la PAC après 2020

supprimé

Or. fr

Amendement 179

Julie Girling

Proposition de résolution

Sous-titre 2

Proposition de résolution

Amendement

Pour le futur de la PAC après 2020

Or. en

Amendement 180

Daniel Buda, Viorica Dăncilă

Proposition de résolution

Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. attire l'attention sur le risque que présentent les graves conséquences de l'accaparement des terres pour la productivité agricole et l'emploi rural, et demande aux autorités compétentes de prendre des mesures afin d'enrayer ce phénomène;

Or. ro

Amendement 181
Julie Girling

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. souligne que la PAC doit disposer de fonds suffisants pour pouvoir effectivement jouer son rôle à long terme en faveur de l'emploi, promouvoir un développement durable de l'agriculture et maintenir l'attraction des zones rurales (en jouant sur la qualité de vie) en lien avec les zones urbaines;

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 182
Jaroslav Kalinowski

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. souligne que la PAC doit disposer de fonds suffisants pour pouvoir effectivement jouer son rôle à long terme en faveur de l'emploi, promouvoir un développement durable de l'agriculture et maintenir l'attraction des zones rurales (en jouant sur la qualité de vie) en lien

Amendement

10. fait observer qu'il convient d'entamer dans les meilleurs délais un débat formel sur la PAC après 2020; fait également observer que les actions relevant d'autres politiques de l'Union (notamment celles concernant le commerce, l'environnement et le climat)

avec les zones urbaines;

qui ont un impact sur l'agriculture, le secteur agroalimentaire et les zones rurales devraient être davantage prises en considération dans les discussions relatives à la nouvelle PAC;

Or. pl

Amendement 183

Eric Andrieu, Jean-Paul Denanot, Marc Tarabella, Tibor Szanyi, Nicola Caputo, Ricardo Serrão Santos

**Proposition de résolution
Paragraphe 10**

Proposition de résolution

10. souligne que la PAC doit disposer de fonds suffisants pour pouvoir effectivement jouer son rôle à long terme en faveur de l'emploi, promouvoir un développement durable de ***l'agriculture et maintenir l'attraction*** des zones rurales ***(en jouant sur la qualité de vie) en lien avec les zones urbaines;***

Amendement

10. souligne que la PAC doit disposer de fonds suffisants pour pouvoir effectivement jouer son rôle à long terme en faveur de l'emploi ***au sein d'une agriculture européenne diversifiée, et pour*** promouvoir un développement durable de ***cette agriculture et l'attractivité*** des zones rurales; ***que la politique de développement rural qui permet d'agir plus directement et efficacement sur l'emploi et le dynamisme des territoires ruraux devra progressivement être renforcée, sans remettre en cause le soutien du premier pilier qui devra être réorganisé, entre autre assurer un meilleur fonctionnement et une plus grande stabilité des marchés, indispensable à la sécurisation des revenus et de notre modèle agricoles et de notre sécurité alimentaire;***

Or. fr

Amendement 184

Norbert Erdős

Proposition de résolution

PE582.437v02-00

90/161

AM1095778FR.doc

Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. souligne que la PAC doit disposer de fonds suffisants pour pouvoir effectivement jouer son rôle à long terme en faveur de l'emploi, promouvoir un développement durable de l'agriculture et maintenir l'attraction des zones rurales (en jouant sur la qualité de vie) en lien avec les zones urbaines;

Amendement

10. souligne que la PAC doit disposer de fonds suffisants pour pouvoir effectivement jouer son rôle à long terme en faveur de l'emploi, promouvoir un développement durable de l'agriculture et maintenir l'attraction des zones rurales (en jouant sur la qualité de vie) en lien avec les zones urbaines; ***demande une hausse du budget de la PAC et en particulier de son pilier du développement rural, ou au moins le maintien de son niveau actuel;***

Or. hu

Amendement 185

Zbigniew Kuźmiuk, Stanisław Ożóg, Jadwiga Wiśniewska

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. souligne que la PAC doit disposer de fonds suffisants pour pouvoir effectivement jouer son rôle à long terme en faveur de l'emploi, promouvoir un développement durable de l'agriculture et maintenir l'attraction des zones rurales (en jouant sur la qualité de vie) en lien avec les zones urbaines;

Amendement

10. souligne que la PAC doit disposer de fonds suffisants ***reflétant la valeur ajoutée européenne significative de cette politique*** pour pouvoir effectivement jouer son rôle à long terme en faveur de l'emploi, promouvoir un développement durable de l'agriculture et maintenir l'attraction des zones rurales (en jouant sur la qualité de vie) en lien avec les zones urbaines;

Or. pl

Amendement 186

Bronis Ropé

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. souligne que la PAC doit disposer de fonds suffisants pour pouvoir effectivement jouer son rôle à long terme en faveur de l'emploi, promouvoir un développement durable de l'agriculture et maintenir l'attraction des zones rurales (en jouant sur la qualité de vie) en lien avec les zones urbaines;

Amendement

10. souligne que la PAC doit disposer de fonds suffisants pour pouvoir effectivement jouer son rôle à long terme en faveur de l'emploi, promouvoir un développement durable de l'agriculture et maintenir l'attraction des zones rurales (en jouant sur la qualité de vie **et sur la réduction de l'exclusion sociale parmi la population rurale**) en lien avec les zones urbaines;

Or. It

Amendement 187

Maria Lidia Senra Rodríguez

**Proposition de résolution
Paragraphe 10**

Proposition de résolution

10. souligne que la PAC doit disposer de fonds suffisants pour pouvoir effectivement jouer son rôle à long terme en faveur de l'emploi, promouvoir un développement durable de l'agriculture et maintenir l'attraction des zones rurales (en jouant sur la qualité de vie) en lien avec les zones urbaines;

Amendement

10. souligne que la PAC doit **simplifier sa bureaucratie et** disposer de fonds suffisants pour pouvoir effectivement jouer son rôle à long terme en faveur de l'emploi, promouvoir un développement durable de l'agriculture et maintenir l'attraction des zones rurales (en jouant sur la qualité de vie) en lien avec les zones urbaines;

Or. es

Amendement 188

Annie Schreijer-Pierik

**Proposition de résolution
Paragraphe 10**

Proposition de résolution

10. souligne que la PAC doit disposer de fonds suffisants pour pouvoir

Amendement

10. souligne que la PAC doit disposer de fonds suffisants pour pouvoir

effectivement jouer son rôle à long terme en faveur de l'emploi, promouvoir un développement durable de l'agriculture et maintenir l'attraction des zones rurales (en jouant sur la qualité de vie) en lien avec les zones urbaines;

effectivement jouer son rôle à long terme en faveur de l'emploi, promouvoir un développement durable de l'agriculture et ***de la sylviculture et*** maintenir l'attraction des zones rurales (en jouant sur la qualité de vie) en lien avec les zones urbaines;

Or. nl

Amendement 189
Nuno Melo

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. souligne que la PAC doit disposer de fonds suffisants pour pouvoir effectivement jouer son rôle à long terme en faveur de l'emploi, promouvoir un développement durable de l'agriculture et maintenir l'attraction des zones rurales (en jouant sur la qualité de vie) en lien avec les zones urbaines;

Amendement

10. souligne que la PAC doit disposer de fonds suffisants pour pouvoir effectivement jouer son rôle à long terme en faveur de l'emploi, promouvoir un développement durable de l'agriculture et ***de la sylviculture, et*** maintenir l'attraction des zones rurales (en jouant sur la qualité de vie) en lien avec les zones urbaines;

Or. en

Amendement 190
Ulrike Müller, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

10 bis. souligne qu'il est indispensable de créer des perspectives d'avenir pour les jeunes agriculteurs afin d'apporter une réponse à l'exode rural; invite la Commission et les États membres à instaurer des initiatives visant à soutenir l'entrepreneuriat, les secteurs émergents et le marché du travail dans l'agriculture

et la sylviculture afin de créer de nouveaux emplois agricoles et de maintenir les emplois existants ainsi que de les rendre plus attrayants aux yeux des jeunes;

Or. en

Amendement 191
Jarosław Kalinowski

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. souligne que la PAC doit disposer de fonds suffisants reflétant la valeur ajoutée européenne significative de cette politique pour pouvoir effectivement jouer son rôle à long terme en faveur de l'emploi, promouvoir un développement durable de l'agriculture et maintenir l'attraction des zones rurales (en jouant sur la qualité de vie) en lien avec les zones urbaines;

Or. pl

Amendement 192
Zbigniew Kuźmiuk, Stanisław Ożóg, Jadwiga Wiśniewska

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. fait observer qu'il convient d'entamer dans les meilleurs délais un débat formel sur la PAC après 2020; fait également observer que les actions relevant d'autres politiques de l'Union (notamment celles concernant le commerce, l'environnement et le climat)

qui ont un impact sur l'agriculture, le secteur agroalimentaire et les zones rurales devraient être davantage prises en considération dans les discussions relatives à la nouvelle PAC;

Or. pl

Amendement 193

Julie Girling

Proposition de résolution

Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. souligne qu'une compétitivité et une innovation accrues dans le secteur agricole permettront d'améliorer sa durabilité et sa contribution positive à l'économie rurale au sens large;

Or. en

Amendement 194

Jarosław Kalinowski

Proposition de résolution

Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 ter. souligne qu'au sein de la PAC, une grande importance doit être accordée aux instruments axés sur la modernisation et l'investissement, qui garantiront la compétitivité des secteurs économiques situés dans les zones rurales (notamment les secteurs agroalimentaire, de l'énergie, de la transformation, des services et le secteur social) d'une manière durable, dans le respect de l'environnement, assurant ainsi le maintien des emplois; estime que ces

instruments permettront également de réduire encore les écarts entre les États membres et entre les régions en ce qui concerne le développement agricole et rural;

Or. pl

Amendement 195

Zbigniew Kuźmiuk, Stanisław Ożóg, Jadwiga Wiśniewska

Proposition de résolution

Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 ter. souligne qu'au sein de la PAC, une grande importance doit être accordée aux instruments axés sur la modernisation et l'investissement, qui garantiront la compétitivité des secteurs économiques situés dans les zones rurales (notamment les secteurs agroalimentaire, de l'énergie, de la transformation, des services et le secteur social) d'une manière durable, dans le respect de l'environnement, assurant ainsi le maintien des emplois; estime que ces instruments permettront également de réduire encore les écarts entre les États membres et entre les régions en ce qui concerne le développement agricole et rural;

Or. pl

Amendement 196

Ulrike Müller, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution

Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 ter. souligne l'importance de la source de revenu que constitue le secteur du tourisme pour les exploitations agricoles (par exemple les vacances à la ferme); invite instamment les États membres et la Commission à concevoir des programmes favorisant les investissements et l'entrepreneuriat; estime qu'il est important de promouvoir ces exploitations en lançant des campagnes axées sur le tourisme;

Or. en

Amendement 197
Julie Girling

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 ter. prend note des mesures de simplification de la PAC mises en œuvre à ce jour, mais invite la Commission à élaborer davantage de mesures et à les mettre en œuvre afin d'introduire la proportionnalité et la souplesse permettant d'alléger la charge administrative de la PAC et d'accroître la productivité sur l'exploitation;

Or. en

Amendement 198
Julie Girling

Proposition de résolution
Paragraphe 10 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 quater. souligne qu'il existe des limites aux résultats qui peuvent être

obtenus grâce à la PAC dans la mesure où son objectif premier est la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et que le traitement efficace des nombreux problèmes liés à la création et au maintien des emplois dans les zones rurales appellera une stratégie transsectorielle plus large, tant à l'échelon régional qu'au niveau des États membres;

Or. en

Amendement 199
Norbert Erdős

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

Amendement

11. demande à la Commission de redéfinir clairement et de proposer un modèle agricole européen qui fasse du maintien de l'emploi sur les territoires sa priorité;

supprimé

Or. hu

Amendement 200
Philippe Loiseau, Edouard Ferrand, Dominique Martin

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

Amendement

11. demande à la Commission de redéfinir clairement et de proposer un modèle agricole européen qui fasse du maintien de l'emploi sur les territoires sa priorité;

supprimé

Or. fr

Amendement 201
Julie Girling

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. demande à la Commission de redéfinir clairement et de proposer un modèle agricole européen qui fasse du maintien de l'emploi sur les territoires sa priorité;

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 202

Eric Andrieu, Jean-Paul Denanot, Paul Brannen, Marc Tarabella, Maria Noichl, Tibor Szanyi, Nicola Caputo, Ricardo Serrão Santos, Momchil Nekov

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. demande à la Commission de redéfinir clairement et de proposer un modèle agricole européen qui fasse du maintien de l'emploi sur les territoires sa priorité;

Amendement

11. demande à la Commission de redéfinir clairement et de proposer **une politique publique qui soutienne** un modèle agricole européen **basé sur des agricultures de type familial, diversifiées et multifonctionnelles**, qui fasse du maintien de l'emploi sur les territoires sa priorité **tout en prenant en compte l'environnement et la protection de la santé**;

Or. fr

Amendement 203
Ricardo Serrão Santos

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. demande à la Commission de redéfinir clairement et de proposer un modèle agricole européen qui fasse du maintien de l'emploi sur les territoires sa priorité;

Amendement

11. demande à la Commission de redéfinir clairement et de proposer un modèle agricole européen qui fasse du maintien de l'emploi sur les territoires sa priorité, ***en mettant particulièrement l'accent sur les territoires confrontés à des contraintes spécifiques, reconnus par le traité FUE;***

Or. pt

Amendement 204

Susanne Melior

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. demande à la Commission de redéfinir clairement et de proposer un modèle agricole européen qui fasse du maintien de l'emploi sur les territoires sa priorité;

Amendement

11. demande à la Commission de redéfinir clairement et de proposer un modèle agricole européen qui fasse du maintien de l'emploi ***correctement rémunéré*** sur les territoires sa priorité, ***en évitant l'écueil des bas salaires;***

Or. de

Amendement 205

Bronis Ropé

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. demande à la Commission de redéfinir clairement et de proposer un modèle agricole européen qui fasse du maintien de l'emploi sur les territoires sa

Amendement

11. demande à la Commission de redéfinir clairement et de proposer un modèle agricole européen qui fasse du maintien de l'emploi sur les territoires sa priorité, ***de même que la production***

priorité;

d'aliments de qualité et de produits non alimentaires;

Or. It

Amendement 206
Marco Zullo

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. demande à la Commission de redéfinir clairement et de proposer un modèle agricole européen qui *fasse du* maintien de l'emploi sur les territoires *sa priorité;*

Amendement

11. demande à la Commission de redéfinir clairement et de proposer un modèle agricole européen qui *érige en priorité le* maintien de l'emploi sur les territoires *et la souveraineté alimentaire;*

Or. it

Amendement 207
Nuno Melo

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. demande à la Commission de *redéfinir clairement et de* proposer un modèle agricole européen *qui fasse du* maintien de l'emploi sur les territoires *sa priorité;*

Amendement

11. demande à la Commission de proposer un modèle agricole européen *compétitif et durable qui permette d'aboutir au maintien et à la création d'emplois;*

Or. en

Amendement 208
Jarosław Kalinowski

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. *demande à la Commission de redéfinir clairement et de proposer un modèle agricole européen qui fasse du maintien de l'emploi sur les territoires sa priorité;*

Amendement

11. *estime qu'il est essentiel de soutenir la création d'emplois dans les zones rurales à l'aide du Fonds de cohésion afin de préserver la viabilité de ces zones;*

Or. pl

Amendement 209

Matt Carthy

Proposition de résolution

Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. invite la Commission à revoir sa définition actuelle d'"emploi" dans l'agriculture; fait ressortir la distinction entre un "emploi", qui fait penser à un travailleur salarié touchant un salaire (subvention), et une personne qui assure sa "subsistance", c'est-à-dire quelqu'un qui exploite une ressource et qui en retire ce qu'il peut; estime que la plupart des agriculteurs relève de cette dernière catégorie et que la Commission devrait donc recentrer sa politique sur la mise en place de conditions étayant la subsistance;

Or. en

Amendement 210

Eric Andrieu, Jean-Paul Denanot, Paul Brannen, Marc Tarabella, Tibor Szanyi, Nicola Caputo

Proposition de résolution

Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. appelle les États membres à développer des outils d'observation et de régulation foncière, afin de disposer d'une meilleure connaissance des marchés fonciers et de pouvoir mettre fin aux phénomènes à grande échelle de concentration ou d'accaparement des terres et des outils de production;

Or. fr

Amendement 211
Ulrike Müller, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. souligne qu'il est nécessaire d'améliorer la mobilité, les infrastructures numériques et les perspectives démographiques en milieu rural afin d'accroître l'accessibilité et l'attractivité des régions rurales et de stimuler ainsi la création d'emplois et leur compétitivité;

Or. en

Amendement 212
Ulrike Müller, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 ter. insiste sur la nécessité d'encourager le développement, la commercialisation et la vente des produits agricoles de haute qualité; préconise la mise en place d'initiatives visant à ouvrir de nouveaux marchés ainsi qu'à instaurer des programmes opérationnels autour des

produits et à lancer des campagnes de marketing en vue de garantir la diversification des produits et la compétitivité de la chaîne alimentaire européenne;

Or. en

Amendement 213

Eric Andrieu, Jean-Paul Denanot, Marc Tarabella, Maria Noichl, Tibor Szanyi, Nicola Caputo, Ricardo Serrão Santos, Momchil Nekov

Proposition de résolution

Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 ter. estime que la reconquête du marché européen et des marchés locaux doit devenir un principe d'action de la future PAC, avant même de se tourner vers les marchés extérieurs;

Or. fr

Amendement 214

Eric Andrieu, Jean-Paul Denanot, Paul Brannen, Marc Tarabella, Viorica Dăncilă, Maria Noichl, Tibor Szanyi, Nicola Caputo, Ricardo Serrão Santos, Momchil Nekov, Clara Eugenia Aguilera García, Paolo De Castro

Proposition de résolution

Paragraphe 11 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 quater. estime que la PAC doit prendre en compte toutes les agricultures européennes et de tous les territoires ruraux, y compris les plus défavorisés et les plus fragiles d'entre eux (zones de montagnes, régions ultrapériphériques...), afin d'assurer une valorisation optimale de l'ensemble de leurs ressources, cela passe aussi par une réhabilitation de

*terres agricoles qui ont été abandonnées
et laissées en friches;*

Or. fr

Amendement 215
Ulrike Müller, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution
Paragraphe 11 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 quater. fait remarquer que la diversification de l'agriculture et les marchés de niche régionaux renforcent et garantissent l'emploi en milieu rural; appelle de ses vœux des initiatives pour étayer la diversification des exploitations agricoles (marketing direct des produits par exemple) et de l'économie rurale en général (en facilitant notamment la transition entre l'activité agricole et d'autres secteurs de l'emploi);

Or. en

Amendement 216
Susanne Melior

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

Amendement

12. considère que les fonds de la future PAC devront soutenir davantage les petites et moyennes exploitations, qui, généralement plus diversifiées, plus économes et autonomes, plus aisément transmissibles, sont plus efficaces en termes de création de valeur ajoutée et d'emplois sur les territoires;

supprimé

Amendement 217
Julie Girling

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

Amendement

12. considère que les fonds de la future PAC devront soutenir davantage les petites et moyennes exploitations, qui, généralement plus diversifiées, plus économes et autonomes, plus aisément transmissibles, sont plus efficaces en termes de création de valeur ajoutée et d'emplois sur les territoires;

supprimé

Amendement 218
Michel Dantin, Herbert Dorfmann, Esther Herranz García, Ramón Luis Valcárcel Siso, Mairead McGuinness

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

Amendement

12. considère que les fonds de la future PAC devront soutenir davantage les petites et moyennes exploitations, qui, généralement plus diversifiées, plus économes et autonomes, plus aisément transmissibles, sont plus efficaces en termes de création de valeur ajoutée et d'emplois sur les territoires;

supprimé

Amendement 219
Ricardo Serrão Santos

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. considère que les fonds de la future PAC devront soutenir davantage les petites et moyennes exploitations, qui, généralement plus diversifiées, plus économes et autonomes, plus aisément transmissibles, sont plus efficaces en termes de création de valeur ajoutée et d'emplois sur les territoires;

Amendement

12. considère que les fonds de la future PAC devront ***instaurer une discrimination positive en faveur des territoires confrontés à des contraintes spécifiques reconnus par le traité FUE et devront*** soutenir davantage les petites et moyennes exploitations, qui, généralement plus diversifiées, plus économes et autonomes, plus aisément transmissibles, sont plus efficaces en termes de création de valeur ajoutée et d'emplois sur les territoires;

Or. pt

Amendement 220
Philippe Loiseau, Edouard Ferrand, Laurențiu Rebega

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. considère que les fonds de la future PAC devront soutenir davantage les petites et moyennes exploitations, qui, généralement plus diversifiées, plus économes et autonomes, plus aisément transmissibles, sont plus efficaces en termes de création de valeur ajoutée et d'emplois sur les territoires;

Amendement

12. considère que les fonds de la future PAC devront soutenir davantage les petites et moyennes exploitations, qui, généralement plus diversifiées, plus économes et autonomes, plus aisément transmissibles, sont plus efficaces en termes de création de valeur ajoutée et d'emplois sur les territoires; ***demande à ce que le recouplage de l'ensemble des aides du premier pilier soit dès maintenant envisagé;***

Or. fr

Amendement 221
Maria Lidia Senra Rodríguez

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. considère que les fonds de la future PAC devront soutenir davantage les petites et moyennes exploitations, qui, généralement plus diversifiées, plus économes et autonomes, plus aisément transmissibles, sont plus efficaces en termes de création de valeur ajoutée et d'emplois sur les territoires;

Amendement

12. considère que les fonds de la future PAC devront soutenir davantage les petites et moyennes exploitations, qui, généralement plus diversifiées, plus économes et autonomes, plus aisément transmissibles, sont plus efficaces en termes de création de valeur ajoutée et d'emplois sur les territoires; ***estime qu'une aide spécifique doit être mise en place en faveur des petites exploitations;***

Or. es

Amendement 222
Jaroslav Kalinowski

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. considère que les fonds de la future PAC devront soutenir davantage les petites et moyennes exploitations, qui, généralement plus diversifiées, plus économes et autonomes, plus aisément transmissibles, sont plus efficaces en termes de création de valeur ajoutée et d'emplois sur les territoires;

Amendement

12. considère que les fonds de la future PAC devront soutenir davantage les petites et moyennes exploitations ***et les exploitations familiales qui s'associent au sein d'organisations de producteurs,*** qui, généralement plus diversifiées, plus économes et autonomes, plus aisément transmissibles, sont plus efficaces en termes de création de valeur ajoutée et d'emplois sur les territoires;

Or. pl

Amendement 223
Ulrike Müller, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. considère que les fonds de la future PAC devront soutenir davantage les petites et moyennes exploitations, **qui, généralement plus diversifiées, plus économes et autonomes, plus aisément transmissibles, sont plus efficaces en termes de création de valeur ajoutée et d'emplois sur les territoires;**

Amendement

12. considère que les fonds de la future PAC devront soutenir davantage les petites et moyennes exploitations **pour ralentir la diminution du nombre de petites exploitations et d'exploitations familiales, qui sont un important pilier économique et social de la région;**

Or. en

Amendement 224

Norbert Erdős

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. considère que les fonds de la future PAC devront soutenir davantage les **petites et moyennes** exploitations, qui, généralement plus diversifiées, plus économes et autonomes, plus aisément transmissibles, sont plus efficaces en termes de création de valeur ajoutée et d'emplois sur les territoires;

Amendement

12. considère que les fonds de la future PAC devront soutenir davantage les exploitations **familiales**, qui, généralement plus diversifiées, plus économes et autonomes, plus aisément transmissibles, sont plus efficaces en termes de création de valeur ajoutée et d'emplois sur les territoires;

Or. hu

Amendement 225

Bronis Ropé

Proposition de résolution

Paragraphe 12 – point 1 (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1) note que les paiements directs de la politique agricole commune ne doivent être accordés qu'aux personnes dont

l'activité principale est l'agriculture;

Or. It

Amendement 226
Ricardo Serrão Santos

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. souligne que, dans les régions ultrapériphériques, la recherche de solutions d'emploi en cas de repli de l'économie est compromise par le manque d'interconnexion et, compte tenu de l'importance de l'agriculture dans ces régions, considère que les fonds de la future PAC devront introduire une discrimination positive en faveur de ces territoires confrontés à des contraintes spécifiques reconnus par le traité FUE, ce qui aura un effet multiplicateur dans la promotion d'autres activités liées, comme l'agro-industrie, le tourisme, la conservation de la nature, la production d'énergie et l'économie circulaire, en complément à la stratégie multifonds; souligne que cette stratégie devra tenir compte des facteurs de différenciation positive présentés par les régions ultrapériphériques, lesquelles pourront ainsi constituer un laboratoire pour des solutions originales et innovantes dans l'agriculture, qui seront utilisables dans d'autres contextes moins extrêmes et plus larges, en fonction de la structure des exploitations, des conditions pédoclimatiques et de la biodiversité spécifique;

Or. pt

Amendement 227

Eric Andrieu, Jean-Paul Denanot, Paul Brannen, Marc Tarabella, Viorica Dăncilă, Maria Noichl, Tibor Szanyi, Nicola Caputo, Ricardo Serrão Santos, Momchil Nekov, Clara Eugenia Aguilera García, Paolo De Castro

**Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. estime que l'agriculture de groupe doit être promue et soutenue financièrement, car elle permet de diminuer les coûts de production des exploitations en particulier les charges de mécanisation, mais elle favorise aussi de la solidarité entre les agriculteurs, des transferts d'innovations, de savoir-faire, de bonnes pratiques, engendrant un dynamisme favorable au développement et à l'emploi;

Or. fr

Amendement 228

Matt Carthy

**Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. demande à la Commission de veiller à accorder un soutien aussi large que possible aux petites et moyennes exploitations ainsi qu'à une redistribution plus juste des paiements; invite la Commission à instaurer un plafond d'aide compris entre 50 000 EUR et 100 000 EUR tout en préservant parallèlement les enveloppes nationales;

Or. en

Amendement 229
Maria Noichl

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. demande à la Commission de stimuler la diversification et la compétitivité des petites exploitations agricoles, également dans l'optique de l'agriculture sociale et de l'agriculture axée sur les services;

Or. en

Amendement 230
Daniel Buda, Viorica Dăncilă

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. insiste sur la linéarité des aides directes dans la PAC de demain, afin de réduire les écarts de compétitivité entre les agriculteurs;

Or. ro

Amendement 231
Michel Dantin, Herbert Dorfmann, Esther Herranz García, Ramón Luis Valcárcel Siso

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

Amendement

13. souligne qu'il est important que la PAC permette le financement des aménités positives apportées par l'agriculture en termes d'emploi et d'environnement et qu'elle appuie davantage l'agriculture biologique et tous

supprimé

les autres modes de production durables, dans le cadre de l'agroécologie, ce qui nécessite d'aller au-delà des actuelles normes d'écoconditionnalité et mesures agroenvironnementales et climatiques;

Or. fr

Amendement 232

Eric Andrieu, Jean-Paul Denanot, Paul Brannen, Marc Tarabella, Maria Noichl, Tibor Szanyi, Nicola Caputo, Ricardo Serrão Santos

**Proposition de résolution
Paragraphe 13**

Proposition de résolution

13. souligne qu'il est important que la PAC permette le financement des aménités positives apportées par l'agriculture en termes d'emploi et d'environnement et qu'elle appuie davantage l'agriculture biologique et tous les autres modes de production durables, dans le cadre de l'agroécologie, ce qui nécessite d'aller au-delà des actuelles normes d'écoconditionnalité et mesures agroenvironnementales et climatiques;

Amendement

13. souligne qu'il est important que la PAC permette le financement des aménités positives apportées par l'agriculture en termes d'emploi et d'environnement et qu'elle appuie davantage l'agriculture biologique et tous les autres modes de production durables ***y compris l'agroforesterie***, dans le cadre de l'agroécologie, ce qui nécessite d'aller au-delà des actuelles normes d'écoconditionnalité et mesures agroenvironnementales et climatiques; ***estime que les valeurs de ces aménités positives en faveur de l'emploi, de l'environnement qui intéressent la société toute entière, constituent une composante qui doit entrer dans les revenus agricoles;***

Or. fr

Amendement 233

Annie Schreijer-Pierik

**Proposition de résolution
Paragraphe 13**

Proposition de résolution

13. souligne qu'il est important que la PAC permette le financement des aménités positives apportées par l'agriculture en termes d'emploi et d'environnement ***et qu'elle appuie davantage l'agriculture biologique et tous les autres modes de production durables, dans le cadre de l'agroécologie, ce qui nécessite d'aller au-delà des actuelles normes d'écoconditionnalité et mesures agroenvironnementales et climatiques;***

Amendement

13. souligne qu'il est important que la PAC permette le financement des aménités positives apportées par l'agriculture en termes d'emploi et d'environnement;

Or. nl

Amendement 234
Elisabeth Köstinger

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. souligne qu'il est important que la PAC ***permette le financement des*** aménités positives apportées par l'agriculture en termes d'emploi et d'environnement ***et qu'elle appuie davantage*** l'agriculture biologique et tous les autres modes de production durables, ***dans le cadre de l'agroécologie, ce qui nécessite d'aller au-delà des actuelles normes d'écoconditionnalité et mesures agroenvironnementales et climatiques;***

Amendement

13. souligne qu'il est important que la PAC ***appuie davantage les*** aménités positives apportées par l'agriculture en termes d'emploi et d'environnement, ***par exemple dans le cadre de*** l'agriculture biologique et ***de*** tous les autres modes de production durables;

Or. de

Amendement 235
Philippe Loiseau, Edouard Ferrand, Laurențiu Rebege, Dominique Martin

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. souligne qu'il est important que la PAC permette le financement des aménités positives apportées par l'agriculture en termes d'emploi et d'environnement et qu'elle appuie davantage l'agriculture biologique et tous les autres modes de production durables, dans le cadre de l'agroécologie, ***ce qui nécessite d'aller au-delà des actuelles normes d'écoconditionnalité et mesures agroenvironnementales et climatiques;***

Amendement

13. souligne qu'il est important que la PAC permette le financement des aménités positives apportées par l'agriculture en termes d'emploi et d'environnement et qu'elle appuie davantage l'agriculture biologique et tous les autres modes de production durables, dans le cadre de l'agroécologie;

Or. fr

Amendement 236

Julie Girling

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. souligne ***qu'il est important que*** la PAC ***permette le financement des aménités positives apportées par l'agriculture en termes d'emploi et d'environnement et qu'elle appuie davantage l'agriculture biologique et tous les autres modes de production durables, dans le cadre de l'agroécologie, ce qui nécessite d'aller au-delà des actuelles normes d'écoconditionnalité et mesures agroenvironnementales et climatiques;***

Amendement

13. souligne ***qu'afin de permettre au deuxième pilier de la PAC de traiter ses priorités efficacement et de manière équitable dans tous les États membres, il convient de restreindre l'influence du critère historique sur les affectations nationales et de privilégier un ensemble de critères objectifs associés à des objectifs politiques et à une création d'emploi cohérente; fait ressortir qu'une réaffectation plus équitable est indispensable à la croissance et à la création d'emplois ruraux durables dans l'ensemble des régions et des États membres;***

Or. en

Amendement 237

Maria Lidia Senra Rodríguez

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. souligne qu'il est important que la PAC permette le financement des aménités positives apportées par l'agriculture en termes d'emploi et d'environnement et qu'elle appuie davantage l'agriculture biologique et tous les autres modes de production durables, dans le cadre de l'agroécologie, ce qui nécessite d'aller au-delà des actuelles normes d'écoconditionnalité et mesures agroenvironnementales et climatiques;

Amendement

13. souligne qu'il est important que la PAC permette le financement des aménités positives apportées par l'agriculture en termes d'emploi et d'environnement et qu'elle appuie davantage l'agriculture biologique et tous les autres modes de production durables, dans le cadre de l'agroécologie, ce qui nécessite **de mettre un terme au découplage des aides et** d'aller au-delà des actuelles normes d'écoconditionnalité et mesures agroenvironnementales et climatiques;

Or. es

Amendement 238
Marco Zullo

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. souligne qu'il est important que la PAC permette le financement des aménités positives apportées par l'agriculture en termes d'emploi et d'environnement et qu'elle appuie davantage l'agriculture biologique et tous les autres modes de production durables, dans le cadre de l'agroécologie, ce qui nécessite d'aller au-delà des actuelles normes d'écoconditionnalité et mesures agroenvironnementales et climatiques;

Amendement

13. souligne qu'il est important que la PAC permette le financement des aménités positives apportées par l'agriculture en termes d'emploi et d'environnement et qu'elle appuie davantage l'agriculture biologique et **biodynamique et** tous les autres modes de production durables, dans le cadre de l'agroécologie, ce qui nécessite d'aller au-delà des actuelles normes d'écoconditionnalité et mesures agroenvironnementales et climatiques;

Or. it

Amendement 239

Bronis Ropé

**Proposition de résolution
Paragraphe 13**

Proposition de résolution

13. souligne qu'il est important que la PAC permette le financement des aménités positives apportées par l'agriculture en termes d'emploi et d'environnement et qu'elle appuie **davantage** l'agriculture biologique et tous les autres modes de production durables, dans le cadre de l'agroécologie, ce qui nécessite d'aller au-delà des actuelles normes d'écoconditionnalité et mesures agroenvironnementales et climatiques;

Amendement

13. souligne qu'il est important que la PAC permette le financement des aménités positives apportées par l'agriculture en termes d'emploi et d'environnement et qu'elle appuie **plus efficacement** l'agriculture biologique et tous les autres modes de production durables, dans le cadre de l'agroécologie, ce qui nécessite d'aller au-delà des actuelles normes d'écoconditionnalité et mesures agroenvironnementales et climatiques;

Or. It

**Amendement 240
Norbert Erdős**

**Proposition de résolution
Paragraphe 13**

Proposition de résolution

13. souligne qu'il est important que la PAC permette le financement des aménités positives apportées par l'agriculture en termes d'emploi et d'environnement et qu'elle appuie **davantage** l'agriculture biologique et tous les autres modes de production durables, dans le cadre de l'agroécologie, ce qui nécessite **d'aller au-delà des actuelles normes d'écoconditionnalité et mesures agroenvironnementales et climatiques**;

Amendement

13. souligne qu'il est important que la PAC permette le financement des aménités positives apportées par l'agriculture en termes d'emploi et d'environnement et qu'elle appuie **davantage** l'agriculture biologique et tous les autres modes de production durables, dans le cadre de l'agroécologie, ce qui nécessite **de simplifier les règles actuelles et d'adopter des dispositions qui peuvent être appliquées de manière simple, compréhensible et sans problème à l'avenir**;

Or. hu

Amendement 241
Marco Zullo

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. rappelle l'exemple positif que constitue les écorégions, des zones où sont valorisés, à travers un ensemble coordonné de mesures, les produits de l'agriculture et de l'élevage locaux obtenus selon la méthode biologique, et tous les opérateurs économiques qui en dépendent (entreprises du secteur agroalimentaire, de la gastronomie et du tourisme), car elles ont déjà démontré leur capacité à générer une hausse des revenus locaux et à protéger les terres à travers la préservation des paysages et des productions traditionnelles;

Or. it

Amendement 242
Bronis Ropé

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. souligne le potentiel de l'agriculture et des systèmes alimentaires durables, en particulier l'agriculture biologique, ainsi que de la gestion durable des sols, de l'eau, de la biodiversité et des infrastructures rurales afin de conserver et de créer des emplois décents dans l'agriculture et les économies rurales prospères;

Or. en

Amendement 243
Susanne Melior

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

Amendement

14. estime que la reconquête du marché européen doit devenir un principe d'action de la future PAC, avant même de se tourner vers les marchés extérieurs;

supprimé

Or. de

Amendement 244
Ulrike Müller, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

Amendement

14. estime que la reconquête du marché européen doit devenir un principe d'action de la future PAC, avant même de se tourner vers les marchés extérieurs;

supprimé

Or. en

Amendement 245
Nuno Melo

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

Amendement

14. estime que la reconquête du marché européen doit devenir un principe d'action de la future PAC, avant même de se tourner vers les marchés extérieurs;

supprimé

Or. en

Amendement 246
Julie Girling

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. estime que la reconquête du marché européen doit devenir un principe d'action de la future PAC, avant même de se tourner vers les marchés extérieurs;

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 247
Matt Carthy

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. estime que la reconquête du marché européen doit devenir un principe d'action de la future PAC, avant même de se tourner vers les marchés extérieurs;

Amendement

14. estime que la reconquête du marché européen doit devenir un principe d'action de la future PAC, avant même de se tourner vers les marchés extérieurs;
considère à cet égard que les accords de commerce, tels que le PTCI, l'AECG et l'accord de commerce UE-Mercosur, représentent une réelle menace pour les marchés européens de l'agriculture et de l'emploi et iront à l'encontre des politiques destinées à stimuler la production locale et à soutenir les moyens de subsistance des agriculteurs;

Or. en

Amendement 248
Philippe Loiseau, Edouard Ferrand, Laurențiu Rebega

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. estime que la reconquête du marché européen doit devenir un principe d'action de la future PAC, avant même de se tourner vers les marchés extérieurs;

Amendement

14. estime que la reconquête du marché européen doit devenir un principe d'action de la future PAC, avant même de se tourner vers les marchés extérieurs; ***estime qu'il est indispensable de mieux encadrer l'accès des marchés de l'UE aux produits agricoles en provenance des pays tiers et d'y interdire formellement tous ceux qui ne pourraient y être produits, faute d'en respecter les normes en vigueur;***

Or. fr

Amendement 249
Michela Giuffrida

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. estime que la reconquête du marché européen doit devenir un principe d'action de la future PAC, avant même de se tourner vers les marchés extérieurs;

Amendement

14. estime que la reconquête du marché européen doit devenir un principe d'action de la future PAC, avant même de se tourner vers les marchés extérieurs, ***notamment sous la forme d'une réduction des coûts du travail, qui sont aujourd'hui un des obstacles principaux à la compétitivité des entreprises européennes;***

Or. it

Amendement 250
Marco Zullo

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. estime que la reconquête du marché européen doit devenir un principe d'action de la future PAC, avant même de se tourner vers les marchés extérieurs;

Amendement

14. estime que la reconquête du marché européen doit devenir un principe d'action de la future PAC, avant même de se tourner vers les marchés extérieurs, ***afin d'éviter que la dépendance aux exportations et aux importations n'ait des répercussions négatives sur l'économie;***

Or. it

Amendement 251
Franc Bogovič

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. estime que la reconquête du marché européen doit devenir un principe d'action de la future PAC, avant même de se tourner vers les marchés extérieurs;

Amendement

14. estime que la reconquête du marché européen doit devenir un principe d'action de la future PAC ***et vient compléter l'ouverture*** vers les marchés extérieurs,

Or. sl

Amendement 252
Michel Dantin, Herbert Dorfmann, Esther Herranz García, Ramón Luis Valcárcel Siso, Elisabeth Köstinger

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. estime que la reconquête du marché européen doit ***devenir*** un principe d'action de la future PAC, ***avant même de se tourner*** vers les marchés extérieurs;

Amendement

14. estime que la reconquête du marché européen doit ***rester*** un principe d'action de la future PAC, ***tout en se tournant*** vers les marchés extérieurs;

Or. fr

Amendement 253
Bronis Ropé

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. fait part de son inquiétude devant les éventuelles incidences négatives sur l'emploi dans l'agriculture des accords actuellement négociés ou définis par la Commission avec le Canada, les États-Unis, le Mercosur et l'Australie/la Nouvelle-Zélande, ainsi que les effets cumulés potentiellement élevés sur les revenus agricoles en raison des volumes importants de viande qui risquent d'entrer sur le marché de l'Union; fait remarquer que l'analyse d'impact réalisée par Centre commun de recherche sur l'accord avec le Mercosur a estimé la perte pour l'agriculture à 7,75 milliards d'euros, le secteur bovin étant le frappé de plein fouet; estime que les accords de libre-échange ne devraient pas donner lieu à une concurrence déloyale envers les petites et moyennes exploitations agricoles et porter atteinte aux économies et emplois locaux;

Or. en

Amendement 254
Norbert Erdős

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. estime que pour améliorer l'organisation actuellement inadéquate du secteur des fruits et légumes, le soutien de l'Union aux investissements dans les organisations nouvellement créées de

producteurs de fruits et légumes devrait être rétabli;

Or. hu

Amendement 255

Eric Andrieu, Jean-Paul Denanot, Paul Brannen, Marc Tarabella, Maria Noichl, Tibor Szanyi, Nicola Caputo, Ricardo Serrão Santos, Momchil Nekov, Clara Eugenia Aguilera García, Paolo De Castro

**Proposition de résolution
Paragraphe 15**

Proposition de résolution

15. souligne que dans un contexte de grande incertitude sur l'avenir des prix agricoles, volatiles et bas, l'Union européenne doit davantage agir sur les marchés, par l'établissement de filets de sécurité et de systèmes de prévention et de gestion des crises pouvant notamment s'appuyer sur des aides contracycliques, permettant aux agriculteurs de bénéficier de prix rémunérateurs;

Amendement

15. souligne que dans un contexte de grande incertitude sur l'avenir des prix agricoles, volatiles et bas, l'Union européenne doit davantage agir sur les marchés, ***lorsque ceux-ci sont défaillants***, par l'établissement de filets de sécurité et de systèmes de prévention et de gestion des crises, pouvant notamment s'appuyer sur des aides contracycliques, permettant aux agriculteurs de bénéficier de prix rémunérateurs; ***estime également que face aux risques liés au réchauffement climatique, l' Union doit aussi tout mettre en œuvre pour valoriser le rôle positif que peut jouer l'agriculture, grâce à des moyens qui passent par l'agronomie et une meilleure gestion des sols pour une meilleure captation de carbone et qu'il est important d'accompagner techniquement et financièrement les agriculteurs dans leur changement progressif de pratiques et leurs innovations;***

Or. fr

Amendement 256

Philippe Loiseau, Edouard Ferrand, Laurențiu Rebega

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. souligne que dans un contexte de grande incertitude sur l'avenir des prix agricoles, volatiles et bas, l'Union européenne doit davantage agir sur les marchés, par l'établissement de filets de sécurité et de systèmes de prévention et de gestion des crises pouvant notamment s'appuyer sur des aides contracycliques, permettant aux agriculteurs de bénéficier de prix rémunérateurs;

Amendement

15. souligne que dans un contexte de grande incertitude sur l'avenir des prix agricoles, volatiles et bas, l'Union européenne doit davantage agir sur les marchés, par l'établissement de filets de sécurité et de systèmes de prévention et de gestion des crises pouvant notamment s'appuyer sur des aides contracycliques, permettant aux agriculteurs de bénéficier de prix rémunérateurs; ***souligne qu'il faut revenir à des modèles encadrant de manière plus harmonieuse les prix et les volumes produits (comme l'étaient les quotas laitiers), afin de maintenir les équilibres de production entre les pays membres;***

Or. fr

Amendement 257

Norbert Erdős

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. souligne que dans un contexte de grande incertitude sur l'avenir des prix agricoles, volatiles et bas, l'Union européenne doit davantage agir sur les marchés, par l'établissement de filets de sécurité et de systèmes de prévention et de gestion des crises pouvant notamment s'appuyer sur des aides contracycliques, permettant aux agriculteurs de bénéficier de prix rémunérateurs;

Amendement

15. souligne que dans un contexte de grande incertitude sur l'avenir des prix agricoles, volatiles et bas, l'Union européenne doit davantage agir sur les marchés, par l'établissement de filets de sécurité et de systèmes de prévention et de gestion des crises pouvant notamment s'appuyer sur des aides contracycliques, permettant aux agriculteurs de bénéficier de prix rémunérateurs; ***estime qu'il convient de modifier l'outil de stabilisation des revenus actuellement impopulaire afin qu'il soit aussi apprécié que les systèmes de garantie des prix utilisés aux États-Unis;***

Amendement 258
Franc Bogovič

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. souligne que dans un contexte de grande incertitude sur l'avenir des prix agricoles, volatiles et bas, l'Union européenne doit davantage agir sur les marchés, par l'établissement de filets de sécurité et de systèmes de prévention et de gestion des crises pouvant notamment s'appuyer sur des aides contracycliques, permettant aux agriculteurs de bénéficier de prix rémunérateurs;

Amendement

15. souligne que dans un contexte de grande incertitude sur l'avenir des prix agricoles, volatiles et bas, l'Union européenne doit davantage agir sur les marchés, par l'établissement de filets de sécurité et de systèmes de prévention et de gestion des crises pouvant notamment s'appuyer sur des aides contracycliques, permettant aux agriculteurs de bénéficier de prix rémunérateurs; ***estime que, dans le cadre de la future PAC, il convient d'accroître la part de financement consacrée au fonds de réserve de crise et à des mesures destinées à stabiliser les marchés agricoles, ce qui contribuera à la préservation des emplois dans les régions rurales;***

Or. sl

Amendement 259
Michel Dantin, Herbert Dorfmann, Esther Herranz García, Ramón Luis Valcárcel Siso, Mairead McGuinness

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. souligne que dans un contexte de grande incertitude sur l'avenir des prix agricoles, volatiles et bas, l'Union européenne doit davantage agir ***sur les*** marchés, par l'établissement de filets de sécurité ***et*** de systèmes de prévention et de gestion des crises ***pouvant notamment***

Amendement

15. souligne que dans un contexte de grande incertitude sur l'avenir des prix agricoles, volatiles et bas, l'Union européenne doit davantage agir ***pour corriger les effets erratiques des*** marchés, par l'établissement de filets de sécurité, de systèmes de prévention et de gestion des

s'appuyer sur des aides contracycliques, permettant aux agriculteurs de bénéficier de prix rémunérateurs;

crises *et d'outils de gestion des risques*, permettant aux agriculteurs de bénéficier de prix rémunérateurs; *considère notamment que la PAC doit également renforcer les systèmes assurantiels, capables de protéger les agriculteurs des différents aléas climatiques, sanitaires et économiques*;

Or. fr

Amendement 260
Maria Lidia Senra Rodríguez

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. souligne que dans un contexte de grande incertitude sur l'avenir des prix agricoles, volatiles et bas, l'Union européenne doit davantage agir sur les marchés, par l'établissement de filets de sécurité et de systèmes de prévention et de gestion des crises pouvant notamment s'appuyer sur des aides contracycliques, permettant aux agriculteurs de bénéficier de prix rémunérateurs;

Amendement

15. souligne que dans un contexte de grande incertitude sur l'avenir des prix agricoles, volatiles et bas, l'Union européenne doit davantage agir sur *la gestion de la production avec des mécanismes permettant sa régulation en vue de parvenir à un équilibre entre l'offre et la demande et sur* les marchés, par l'établissement de filets de sécurité et de systèmes de prévention et de gestion des crises pouvant notamment s'appuyer sur des aides contracycliques, permettant aux agriculteurs de bénéficier de prix rémunérateurs;

Or. es

Amendement 261
Ricardo Serrão Santos

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

Amendement

15. souligne que dans un contexte de grande incertitude sur l'avenir des prix agricoles, volatiles et bas, l'Union européenne doit davantage agir sur les marchés, par l'établissement de filets de sécurité et de systèmes de prévention et de gestion des crises pouvant notamment s'appuyer sur des aides contracycliques, permettant aux agriculteurs de bénéficier de prix rémunérateurs;

15. souligne que dans un contexte de grande incertitude sur l'avenir des prix agricoles, volatiles et bas, l'Union européenne doit davantage agir sur les marchés, par l'établissement de filets de sécurité et de systèmes de prévention et de gestion des crises pouvant notamment s'appuyer sur des aides contracycliques, permettant aux agriculteurs de bénéficier de prix rémunérateurs, ***ce qui, dans le cas des régions ultrapériphériques, renforcerait la dotation financière spécifique qui leur est attribuée;***

Or. pt

Amendement 262
Bronis Ropè

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. souligne que dans un contexte de grande incertitude sur l'avenir des prix agricoles, volatiles et bas, l'Union européenne doit davantage agir sur les marchés, par l'établissement de filets de sécurité et de systèmes de prévention et de gestion des crises pouvant notamment s'appuyer sur des aides contracycliques, permettant aux agriculteurs de bénéficier de prix rémunérateurs;

Amendement

15. souligne que dans un contexte de grande incertitude sur l'avenir des prix agricoles, volatiles et bas, l'Union européenne doit davantage agir sur les marchés, par l'établissement de filets de sécurité et de systèmes de prévention et de gestion des crises pouvant notamment s'appuyer sur des aides contracycliques, permettant aux agriculteurs de bénéficier de prix rémunérateurs ***et impliquant les agriculteurs eux-mêmes dans le financement des systèmes de gestion des risques;***

Or. It

Amendement 263
Jarosław Kalinowski

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. souligne que dans un contexte de grande incertitude sur l'avenir des prix agricoles, volatiles et bas, l'Union européenne doit ***davantage agir*** sur les marchés, par l'établissement de filets de sécurité et de systèmes de prévention et de gestion des crises pouvant notamment s'appuyer sur des aides contracycliques, permettant aux agriculteurs de bénéficier de prix rémunérateurs;

Amendement

15. souligne que dans un contexte de grande incertitude sur l'avenir des prix agricoles, volatiles et bas, l'Union européenne doit ***réaliser les objectifs de la PAC prévus par les traités, en agissant davantage*** sur les marchés, par l'établissement de filets de sécurité et de systèmes de prévention et de gestion des crises pouvant notamment s'appuyer sur des aides contracycliques, permettant aux agriculteurs de bénéficier de prix rémunérateurs;

Or. pl

Amendement 264

Zbigniew Kuźmiuk, Stanisław Ożóg, Jadwiga Wiśniewska

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. souligne que dans un contexte de grande incertitude sur l'avenir des prix agricoles, volatiles et bas, l'Union européenne doit ***davantage agir*** sur les marchés, par l'établissement de filets de sécurité et de systèmes de prévention et de gestion des crises pouvant notamment s'appuyer sur des aides contracycliques, permettant aux agriculteurs de bénéficier de prix rémunérateurs;

Amendement

15. souligne que dans un contexte de grande incertitude sur l'avenir des prix agricoles, volatiles et bas, l'Union européenne doit ***réaliser les objectifs de la PAC prévus par les traités, en agissant davantage*** sur les marchés, par l'établissement de filets de sécurité et de systèmes de prévention et de gestion des crises pouvant notamment s'appuyer sur des aides contracycliques, permettant aux agriculteurs de bénéficier de prix rémunérateurs;

Or. pl

Amendement 265

Julie Girling

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. **souligne** que dans un contexte de grande incertitude sur l'avenir des prix agricoles, volatiles et **bas**, **l'Union européenne doit davantage agir sur les marchés, par l'établissement de filets de sécurité et de systèmes de prévention et de gestion des crises pouvant notamment s'appuyer sur des aides contracycliques, permettant aux agriculteurs de bénéficier de prix rémunérateurs;**

Amendement

15. **estime** que dans un contexte de grande incertitude sur l'avenir des prix agricoles, volatiles et **potentiellement bas**, **la Commission devrait veiller à concevoir des systèmes nouveaux et innovants pour traiter ce problème à l'avenir afin d'assurer la résilience et la compétitivité du secteur agricole;**

Or. en

Amendement 266

Marc Tarabella

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. souligne que dans un contexte de grande incertitude sur l'avenir des prix agricoles, volatiles et bas, l'Union européenne doit davantage agir sur les marchés, par l'établissement de filets de sécurité et de systèmes de prévention et de gestion des crises pouvant notamment s'appuyer sur des aides contracycliques, permettant aux agriculteurs de bénéficier de prix rémunérateurs;

Amendement

15. souligne que dans un contexte de grande incertitude sur l'avenir des prix agricoles, volatiles et bas, l'Union européenne doit davantage agir sur les marchés, par l'établissement de filets de sécurité **efficaces** et de systèmes de prévention et de gestion des crises pouvant notamment s'appuyer sur des aides contracycliques, permettant aux agriculteurs de bénéficier de prix rémunérateurs;

Or. fr

Amendement 267

Bronis Ropé

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. souligne que dans un contexte de grande incertitude sur l'avenir des prix agricoles, volatiles et bas, l'Union européenne doit davantage agir sur les marchés, par l'établissement de filets de sécurité et de systèmes de prévention et de gestion des crises pouvant notamment s'appuyer sur des aides contracycliques, permettant aux agriculteurs de bénéficier de prix rémunérateurs;

Amendement

15. souligne que dans un contexte de grande incertitude sur l'avenir des prix agricoles, volatiles et bas **à l'heure actuelle**, l'Union européenne doit davantage agir sur les marchés, par l'établissement de filets de sécurité et de systèmes de prévention et de gestion des crises pouvant notamment s'appuyer sur des aides contracycliques, permettant aux agriculteurs de bénéficier de prix rémunérateurs;

Or. en

Amendement 268

Ulrike Müller, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. souligne que dans un contexte de grande incertitude sur l'avenir des prix agricoles, volatiles et bas, l'Union européenne doit davantage agir sur les marchés, par l'établissement de filets de sécurité et de systèmes de prévention et de gestion des crises ***pouvant notamment s'appuyer sur des aides contracycliques***, permettant aux agriculteurs de bénéficier de prix rémunérateurs;

Amendement

15. souligne que dans un contexte de grande incertitude sur l'avenir des prix agricoles, volatiles et bas, l'Union européenne doit davantage agir sur les marchés, par l'établissement de filets de sécurité et de systèmes de prévention et de gestion des crises permettant aux agriculteurs de bénéficier de prix rémunérateurs;

Or. en

Amendement 269

Zbigniew Kuźmiuk, Stanisław Ożóg, Jadwiga Wiśniewska

Proposition de résolution

Paragraphe 15 bis (nouveau)

15 bis. souligne également que les paiements directs devraient rester un instrument de la PAC après 2020, en vue de soutenir et de stabiliser les revenus agricoles, de compenser les coûts liés au respect des normes élevées de l'Union (en ce qui concerne les méthodes de production, en particulier les exigences environnementales) et de maintenir la production agricole dans les régions les plus défavorisées; souligne en outre que les paiements directs devraient servir à garantir la stabilité économique du secteur agricole, ainsi que la sécurité alimentaire et environnementale; fait observer dans ce contexte que la mise à niveau de taux de paiement direct est essentielle pour assurer des conditions de concurrence égale sur le marché unique de l'Union, ainsi que pour une exploitation durable des ressources agricoles au niveau de l'Union;

Or. pl

Amendement 270
Jarosław Kalinowski

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

15 bis. souligne également que les paiements directs devraient rester un instrument de la PAC après 2020, en vue de soutenir et de stabiliser les revenus agricoles, de compenser les coûts liés au respect des normes élevées de l'Union (en ce qui concerne les méthodes de production, en particulier les exigences environnementales) et de maintenir la production agricole dans les régions les plus défavorisées; souligne en outre que

les paiements directs devraient servir à garantir la stabilité économique du secteur agricole, ainsi que la sécurité alimentaire et environnementale; fait observer dans ce contexte que la mise à niveau de taux de paiement direct est essentielle pour assurer des conditions de concurrence égale sur le marché unique de l'Union, ainsi que pour une exploitation durable des ressources agricoles au niveau de l'Union;

Or. pl

Amendement 271
Marc Tarabella

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 bis. rappelle que l'Union européenne est la seule à fonder sa politique sur des soutiens découplés de la production assortis de contraintes environnementales, alors que les politiques agricoles des grands pays producteurs ont mis en place des soutiens qui sont liés directement aux prix et au volume de production; insiste, par conséquent, sur l'importance de réfléchir à la mise en place d'outils contra-cycliques et assurantiels au sein de la PAC, dans les limites budgétaires du cadre financier pluriannuel européen;

Or. fr

Amendement 272
Bronis Ropé

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 bis. considère que, comme il existe d'importantes différences de niveau du point de vue de la coopération entre les agriculteurs des États membres de l'Union européenne et que le manque de coopération nuit à la capacité des agriculteurs à résister face aux situations de crise et aux pressions du marché, la PAC devrait favoriser pleinement le développement de la coopération des agriculteurs, en particulier dans les secteurs de la production et de la transformation;

Or. It

Amendement 273

Eric Andrieu, Jean-Paul Denanot, Paul Brannen, Marc Tarabella, Maria Noichl, Tibor Szanyi, Nicola Caputo, Ricardo Serrão Santos, Momchil Nekov, Paolo De Castro

Proposition de résolution

Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 bis. considère que la nouvelle PAC devra également s'appuyer sur des mécanismes assurantiels afin que les agriculteurs soient mieux armés face aux aléas de tous ordres;

Or. fr

Amendement 274

Marco Zullo

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution

Amendement

16. demande que la PAC privilégie,

PE582.437v02-00

16. demande que la PAC privilégie,

134/161

AM1095778FR.doc

dans le cadre du PEI, un soutien en faveur de modèles agricoles et sylvicoles innovants et plus durables pour la production de biens et de services dans l'alimentaire et le non-alimentaire (énergies renouvelables, bioéconomies, etc.) valorisant l'ensemble des ressources de chaque territoire rural;

dans le cadre du PEI, un soutien en faveur de modèles agricoles et sylvicoles innovants et plus durables pour la production de biens et de services dans l'alimentaire et le non-alimentaire (énergies renouvelables, bioéconomies, etc.) valorisant l'ensemble des ressources de chaque territoire rural; ***souligne parallèlement que les ressources alimentaires ou celles qui servent à la fabrication d'aliments ne doivent pas être destinées à d'autres usages économiques;***

Or. it

Amendement 275
Susanne Melior

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. demande que la PAC privilégie, dans le cadre du PEI, un soutien en faveur de modèles agricoles et sylvicoles innovants et plus durables pour la production de biens et de services dans l'alimentaire et le non-alimentaire (énergies renouvelables, bioéconomies, *etc.*) valorisant l'ensemble des ressources de chaque territoire rural;

Amendement

16. demande que la PAC privilégie, dans le cadre du PEI, un soutien en faveur de modèles agricoles et sylvicoles innovants et plus durables pour la production de biens et de services dans l'alimentaire et le non-alimentaire (énergies renouvelables, bioéconomies, ***qui donnent aux agriculteurs une nouvelle perspective pour la production de matières premières dans l'ère industrielle de l'après pétrole***) valorisant l'ensemble des ressources de chaque territoire rural;

Or. de

Amendement 276
Michel Dantin, Herbert Dorfmann, Esther Herranz García, Ramón Luis Valcárcel Siso, Mairead McGuinness

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. demande que la **PAC** privilégie, dans le cadre du **PEI**, un soutien en faveur de modèles agricoles et sylvicoles innovants et plus durables pour la production de biens et de services dans l'alimentaire et le non-alimentaire (énergies renouvelables, bioéconomies, etc.) valorisant l'ensemble des ressources de chaque territoire rural;

Amendement

16. demande que la **Commission européenne** privilégie, dans le cadre du **deuxième pilier de la PAC, du PEI et d'Horizon 2020**, un soutien en faveur de modèles agricoles et sylvicoles innovants et plus durables pour la production de biens et de services dans l'alimentaire et le non-alimentaire (énergies renouvelables, bioéconomies, etc.) valorisant l'ensemble des ressources de chaque territoire rural;

Or. fr

Amendement 277

Maria Lidia Senra Rodríguez

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. demande que la PAC privilégie, dans le cadre du PEI, un soutien en faveur de modèles agricoles et sylvicoles innovants et plus durables pour la production de biens et de services **dans l'alimentaire et le non-alimentaire (énergies renouvelables, bioéconomies, etc.)** valorisant l'ensemble des ressources de chaque territoire rural;

Amendement

16. demande que la PAC privilégie, dans le cadre du PEI, un soutien en faveur de modèles agricoles et sylvicoles innovants et plus durables pour la production de biens et de services, valorisant l'ensemble des ressources de chaque territoire rural;

Or. es

Amendement 278

Norbert Erdős

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. demande que la PAC privilégie,

PE582.437v02-00

Amendement

16. demande que la PAC privilégie,

136/161

AM1095778FR.doc

dans le cadre du PEI, un soutien en faveur de modèles agricoles et sylvicoles innovants et plus durables pour la production de biens et de services dans l'alimentaire et le non-alimentaire (énergies renouvelables, bioéconomies, etc.) valorisant l'ensemble des ressources de chaque territoire rural;

dans le cadre du PEI, un soutien en faveur de modèles agricoles et sylvicoles innovants et plus durables - **y compris l'agriculture de précision** - pour la production de biens et de services dans l'alimentaire et le non-alimentaire (énergies renouvelables, bioéconomies, etc.) valorisant l'ensemble des ressources de chaque territoire rural;

Or. hu

Amendement 279
Annie Schreijer-Pierik

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. **demande que la PAC privilégie, dans le cadre du PEI, un soutien en faveur de** modèles agricoles et sylvicoles innovants et plus durables pour la production de biens et de services dans l'alimentaire et le non-alimentaire (énergies renouvelables, bioéconomies, etc.) valorisant l'ensemble des ressources de chaque territoire rural;

Amendement

16. **souligne qu'il convient d'accorder davantage d'attention aux** modèles agricoles et sylvicoles innovants et plus durables pour la production de biens et de services dans l'alimentaire et le non-alimentaire (énergies renouvelables, bioéconomies, etc.) valorisant l'ensemble des ressources de chaque territoire rural;

Or. nl

Amendement 280
Eric Andrieu, Jean-Paul Denanot, Paul Brannen, Marc Tarabella, Maria Noichl, Tibor Szanyi, Nicola Caputo, Ricardo Serrão Santos, Momchil Nekov

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. demande que la PAC privilégie, dans le cadre du PEI, un soutien en faveur de modèles agricoles et sylvicoles

Amendement

16. demande que la PAC privilégie dans le cadre du PEI **en particulier**, un soutien en faveur de modèles agricoles et

innovants et plus durables pour la production de biens et de services dans l'alimentaire et le non-alimentaire (énergies renouvelables, bioéconomies, etc.) valorisant l'ensemble des ressources de chaque territoire rural;

sylvicoles innovants et plus durables pour la production de biens et de services dans l'alimentaire et le non-alimentaire (énergies renouvelables, bioéconomies, **tourisme rural**, etc.) valorisant l'ensemble des ressources de chaque territoire rural;

Or. fr

Amendement 281
Ulrike Müller, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. demande que la PAC privilégie, dans le cadre du PEI, un soutien en faveur de modèles agricoles et sylvicoles innovants et **plus** durables pour la production de biens et de services dans l'alimentaire et le non-alimentaire (énergies renouvelables, bioéconomies, etc.) valorisant l'ensemble des ressources de chaque territoire rural;

Amendement

16. demande que la PAC privilégie, dans le cadre du PEI, un soutien en faveur de modèles agricoles et sylvicoles innovants et durables pour la production de biens et de services dans l'alimentaire et le non-alimentaire (énergies renouvelables, bioéconomies, etc.) valorisant l'ensemble des ressources de chaque territoire rural;

Or. en

Amendement 282
Julie Girling

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. demande **que** la **PAC privilégie, dans le cadre** du PEI, un soutien en faveur de modèles agricoles et sylvicoles innovants et plus durables pour la production de biens et de services **dans l'alimentaire et le non-alimentaire (énergies renouvelables, bioéconomies,**

Amendement

16. demande **à la Commission d'améliorer l'accès des agriculteurs aux possibilités de financement proposées par la BEI et d'explorer les options relevant du PEI afin de fournir** un soutien en faveur de modèles agricoles et sylvicoles innovants et plus durables pour la

etc.) valorisant l'ensemble des ressources de chaque territoire rural;

production de biens et de services;

Or. en

Amendement 283
Bronis Ropé

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 bis. exprime sa ferme conviction qu'il faudra, à l'avenir, promouvoir la formation continue des agriculteurs et des travailleurs agricoles, et s'assurer que les connaissances scientifiques et les innovations soient diffusées, en assurant ainsi l'adaptation aux conditions environnementales changeantes et en facilitant l'activité économique;

Or. lt

Amendement 284

Eric Andrieu, Jean-Paul Denanot, Paul Brannen, Marc Tarabella, Maria Noichl, Tibor Szanyi, Nicola Caputo, Ricardo Serrão Santos, Momchil Nekov, Paolo De Castro

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

Amendement

17. estime que les approches ascendantes (bottom-up) du développement local de type LEADER/CLLD ont montré leur efficacité et qu'elles doivent *encore* être renforcées et mises en œuvre dans la totalité des États membres par des approches multi-fonds;

17. estime que les approches ascendantes (bottom-up) du développement local de type LEADER/CLLD ont montré leur efficacité *non seulement en termes d'emplois créés mais aussi en termes de faibles niveaux des dépenses publiques par emploi généré*, et qu'elles doivent *de ce fait* être renforcées et mises en œuvre dans la totalité des États membres par des approches multi-fonds; *insiste tout*

particulièrement sur le rôle des responsables des groupes d'action locale (GAL) en tant que support technique et de service pour épauler des initiatives de démarrage de projets favorables à l'emploi; demande enfin que ces GAL puissent bénéficier de la plus large autonomie possible pour être les plus efficaces;

Or. fr

Amendement 285
Matt Carthy

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. estime que les approches ascendantes (bottom-up) du développement local de type LEADER/CLLD ont montré leur efficacité et qu'elles doivent encore être renforcées et mises en œuvre dans la totalité des États membres par des approches multi-fonds;

Amendement

17. estime que les approches ascendantes (bottom-up) du développement local de type LEADER/CLLD ont montré leur efficacité et qu'elles doivent encore être renforcées et mises en œuvre dans la totalité des États membres par des approches multi-fonds; *estime que les réformes récemment menées dans certains États membres, qui ne reposaient plus sur cette approche ascendante, ont conduit à des pertes dans l'ensemble du tissu social relevant du programme LEADER;*

Or. en

Amendement 286
Maria Lidia Senra Rodríguez

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

Amendement

17. estime que les approches ascendantes (bottom-up) du développement local de type LEADER/CLLD **ont montré leur efficacité et qu'elles** doivent encore être renforcées et mises en œuvre dans la totalité des États membres par des approches multi-fonds;

17. estime que les approches ascendantes (bottom-up) du développement local de type LEADER/CLLD doivent encore être renforcées et mises en œuvre dans la totalité des États membres par des approches multi-fonds; **estime qu'il y a lieu de mettre en place des mécanismes propres à garantir dans tous les États membres la réelle participation des partenaires sociaux;**

Or. es

Amendement 287
Bronis Ropé

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. estime que les approches ascendantes (bottom-up) du développement local de type LEADER/CLLD ont montré leur efficacité et qu'elles doivent encore être renforcées et mises en œuvre dans la totalité des États membres **par des approches multi-fonds;**

Amendement

17. estime que les approches ascendantes (bottom-up) du développement local de type LEADER/CLLD ont montré leur efficacité et qu'elles doivent encore être renforcées et mises en œuvre dans la totalité des États membres **en permettant de combiner des ressources provenant de plusieurs fonds et en renforçant le rôle des autorités locales et régionales;**

Or. It

Amendement 288
Annie Schreijer-Pierik

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. estime que les approches ascendantes (bottom-up) du développement local de type LEADER/CLLD ont montré

Amendement

17. estime que les approches ascendantes (bottom-up) du développement local de type LEADER/CLLD ont montré

leur efficacité et qu'elles doivent encore être renforcées et mises en œuvre dans la totalité des États membres par des approches multi-fonds;

leur efficacité et qu'elles doivent encore être renforcées, **promues** et mises en œuvre dans la totalité des États membres par des approches multi-fonds;

Or. nl

Amendement 289
Norbert Erdős

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. estime que les approches ascendantes (bottom-up) du développement local de type LEADER/CLLD **ont montré leur efficacité et qu'elles doivent encore être renforcées et mises en œuvre dans la totalité des États membres par des approches multi-fonds;**

Amendement

17. estime que les approches ascendantes (bottom-up) du développement local de type LEADER/CLLD **ne se sont révélées que partiellement efficaces, et ce, dans quelques États membres, de sorte que leur application future éventuelle doit relever de la compétence des États membres;**

Or. hu

Amendement 290
Julie Girling

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. estime que les approches ascendantes (bottom-up) du développement local de type LEADER/CLLD ont montré leur efficacité et qu'elles doivent **encore être renforcées et mises en œuvre dans la totalité des États membres par des approches multi-fonds;**

Amendement

17. estime que les approches ascendantes (bottom-up) du développement local de type LEADER/CLLD ont montré leur efficacité et qu'elles doivent **continuer à être considérées par les États membres comme des approches multi-fonds possibles;**

Or. en

Amendement 291
Julie Girling

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 bis. relève que la difficulté d'accéder à l'information sur les programmes et financements ad hoc, nationaux et européens, constitue une barrière à l'essor de l'économie rurale;

Or. en

Amendement 292
Matt Carthy

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 bis. invite la Commission européenne à présenter des modèles de bonnes pratiques en ce qui concerne les projets transnationaux LEADER II;

Or. en

Amendement 293
Julie Girling

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

Amendement

18. exige que les investissements prévus par la politique de développement rural soient priorisés en fonction de l'emploi;

supprimé

Amendement 294

Eric Andrieu, Paul Brannen, Marc Tarabella, Viorica Dăncilă, Maria Noichl, Tibor Szanyi, Clara Eugenia Aguilera García

**Proposition de résolution
Paragraphe 18**

Proposition de résolution

18. exige que les investissements prévus par la politique de développement rural soient priorisés en fonction de l'emploi;

Amendement

18. exige que les investissements prévus par la politique de développement rural soient priorisés en fonction de l'emploi *et recommande que les programmes de développement rural incluent le renforcement de microfinancement particulièrement utile pour aider des entreprises agricoles et non agricoles à démarrer;*

Or. fr

Amendement 295

Michela Giuffrida

**Proposition de résolution
Paragraphe 18**

Proposition de résolution

18. exige que les investissements prévus par la politique de développement rural soient priorisés en fonction de l'emploi;

Amendement

18. exige que les investissements prévus par la politique de développement rural soient priorisés en fonction de l'emploi, *en appliquant des critères d'efficacité aux entreprises bénéficiaires et des mesures d'incitation à l'embauche;*

Or. it

Amendement 296

Bronis Ropé

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. exige que les investissements prévus par la politique de développement rural soient priorisés en fonction de l'emploi;

Amendement

18. exige que les investissements prévus par la politique de développement rural soient priorisés en fonction de l'emploi, ***du taux de chômage et des tendances de ces indicateurs***;

Or. It

Amendement 297

Michel Dantin, Herbert Dorfmann, Esther Herranz García, Ramón Luis Valcárcel Siso, Elisabeth Köstinger, Mairead McGuinness

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. ***exige*** que les investissements prévus par la politique de développement rural ***soient priorisés en fonction de*** l'emploi;

Amendement

18. ***rappelle*** que les investissements prévus par la politique de développement rural ***constituent un soutien à l'emploi dans le monde rural***;

Or. fr

Amendement 298

Matt Carthy

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

18 bis. souligne qu'il est possible d'accroître l'importance du deuxième pilier pour la création d'emplois en permettant une souplesse bien plus grande en fonction des besoins propres aux régions;

Amendement 299
Julie Girling

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. estime nécessaire, pour le futur, de développer des systèmes alimentaires de qualité territorialisés en encourageant la responsabilité citoyenne et la participation de tous les acteurs à des démarches qualitatives et contractuelles recherchant la sécurité alimentaire et sanitaire, mais également une juste rémunération pour les agriculteurs;

Amendement

supprimé

Amendement 300
Eric Andrieu, Jean-Paul Denanot, Paul Brannen, Marc Tarabella, Maria Noichl, Tibor Szanyi, Nicola Caputo, Ricardo Serrão Santos, Momchil Nekov

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. estime nécessaire, pour le futur, de développer des systèmes alimentaires de qualité territorialisés en encourageant la responsabilité citoyenne et la participation **de tous les acteurs** à des démarches qualitatives et contractuelles **recherchant** la sécurité alimentaire et sanitaire, mais également une juste rémunération **pour** les agriculteurs;

Amendement

19. estime nécessaire, pour le futur, de développer des systèmes alimentaires de qualité territorialisés **fournissant des produits alimentaires bruts ou transformés**, en encourageant la responsabilité citoyenne et la participation **des acteurs -regroupés soit tous ensemble entre producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs, ou uniquement entre producteurs et communautés de consommateurs-** à des démarches qualitatives et contractuelles, **visant** la sécurité alimentaire et sanitaire, mais également une juste rémunération,

pour que les agriculteurs puissent vivre décemment de leur métier et pérenniser l'emploi sur leur exploitation; ces systèmes alimentaires pouvant en particulier mais pas seulement prendre la forme de circuits courts et/ou de marchés de proximité;

Or. fr

Amendement 301

Norbert Erdős

Proposition de résolution

Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. estime nécessaire, pour le futur, de développer des systèmes alimentaires de qualité territorialisés en encourageant la responsabilité citoyenne et la participation de tous les acteurs à des démarches qualitatives et contractuelles recherchant la sécurité alimentaire et sanitaire, mais également une juste rémunération pour les agriculteurs;

Amendement

19. estime nécessaire, pour le futur, de développer des systèmes alimentaires de qualité territorialisés en encourageant la responsabilité citoyenne et la participation de tous les acteurs à des démarches qualitatives et contractuelles recherchant la sécurité alimentaire et sanitaire, mais également une juste rémunération pour les agriculteurs; *estime qu'à l'avenir davantage de fonds de l'Union devraient être consacrés au développement et au fonctionnement de certains régimes spéciaux de qualité alimentaire, comme le Label rouge français, ainsi qu'à l'expansion de la gastronomie européenne de renommée mondiale;*

Or. hu

Amendement 302

Philippe Loiseau, Edouard Ferrand, Laurențiu Rebegea, Dominique Martin

Proposition de résolution

Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. estime nécessaire, pour le futur, de développer des systèmes alimentaires de qualité territorialisés en encourageant la responsabilité citoyenne et la participation de tous les acteurs à des démarches qualitatives et contractuelles recherchant la sécurité alimentaire et sanitaire, mais également une juste rémunération pour les agriculteurs;

Amendement

19. estime nécessaire, pour le futur, de développer des systèmes alimentaires de qualité territorialisés en encourageant la responsabilité citoyenne et la participation de tous les acteurs à des démarches qualitatives et contractuelles recherchant la sécurité alimentaire et sanitaire, mais également une juste rémunération pour les agriculteurs; ***estime qu'il est indispensable, pour cela, de mieux adapter l'encadrement législatif des appels d'offres publics, afin que les collectivités puissent favoriser les productions locales;***

Or. fr

Amendement 303

Michel Dantin, Herbert Dorfmann, Esther Herranz García, Ramón Luis Valcárcel Siso, Mairead McGuinness

Proposition de résolution

Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. estime nécessaire, ***pour le futur, de*** développer des systèmes alimentaires de qualité ***territorialisés*** en encourageant la responsabilité citoyenne et la participation de tous les acteurs à des démarches qualitatives et contractuelles recherchant la sécurité alimentaire et sanitaire, mais également une juste rémunération pour les agriculteurs;

Amendement

19. estime nécessaire ***de continuer à*** développer des systèmes alimentaires de qualité en encourageant la responsabilité citoyenne et la participation de tous les acteurs à des démarches qualitatives et contractuelles recherchant la sécurité alimentaire et sanitaire, mais également une juste rémunération pour les agriculteurs;

Or. fr

Amendement 304

Bronis Ropé

Proposition de résolution

Paragraphe 19 – point 1 (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1) attire l'attention sur la nécessité d'un soutien supplémentaire pour l'agriculture et la création d'emplois dans l'agriculture dans les régions moins favorisées et les zones frontalières extérieures de l'Union européenne;

Or. It

Amendement 305

Eric Andrieu, Jean-Paul Denanot, Paul Brannen, Marc Tarabella, Viorica Dăncilă, Maria Noichl, Tibor Szanyi, Nicola Caputo, Ricardo Serrão Santos, Momchil Nekov

**Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

19 bis. considère que les formes collectives multi-partenariales associant agriculteurs et autres acteurs du monde rural doivent être favorisées, car elles permettent de développer de nombreuses activités créatrices d'emplois directs et indirects, telles que la structuration de filières alimentaires et non alimentaires de proximité et la mise en place de différents services (tourisme rural, entretien de l'espace privé et public...);

Or. fr

**Amendement 306
Bronis Ropé**

**Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

19 bis. estime que la Commission et les États membres devraient, à la faveur de la PAC et d'autres politiques, encourager les

agriculteurs à diversifier leurs sources de revenu, ce qui leur permettrait de se protéger contre les aléas du marché; est d'avis qu'une telle diversification pourrait englober l'écotourisme, le développement des énergies renouvelables, comme le vent et le soleil, et l'accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles grâce à la transformation, ainsi que les magasins à la ferme;

Or. en

Amendement 307
Matt Carthy

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

19 bis. invite la Commission à accorder un soutien accru aux coopératives locales afin de reprendre le contrôle sur les prix et les produits qu'elles proposent;

Or. en

Amendement 308
Eric Andrieu, Jean-Paul Denanot, Paul Brannen, Marc Tarabella, Viorica Dăncilă, Maria Noichl, Tibor Szanyi, Nicola Caputo, Ricardo Serrão Santos, Momchil Nekov, Clara Eugenia Aguilera García, Paolo De Castro

Proposition de résolution
Paragraphe 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

19 ter. note que le secteur du tourisme offre d'importantes opportunités de revenus et d'emplois directs et induits dans l'agriculture et les zones rurales, permettant de valoriser le patrimoine historique, culturel, gastronomique,

paysager et environnemental de chaque région; fait aussi observer que l'attractivité touristique se fonde non seulement sur la notoriété historique de certaines régions, mais de plus en plus sur la qualité de ses produits alimentaires, de ses paysages, de son environnement; que pour toutes ces raisons le secteur du tourisme doit encore être plus soutenu par la politique de développement rural;

Or. fr

Amendement 309
Matt Carthy

Proposition de résolution
Paragraphe 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

19 ter. invite la Commission à envisager d'établir des définitions du concept de "producteur local" afin de promouvoir ce type de production;

Or. en

Amendement 310

Eric Andrieu, Jean-Paul Denanot, Paul Brannen, Marc Tarabella, Maria Noichl, Tibor Szanyi, Nicola Caputo, Ricardo Serrão Santos, Momchil Nekov, Paolo De Castro

Proposition de résolution
Paragraphe 19 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

19 quater. souligne que les défis liés au changement climatique et à l'environnement supposent d'engager d'importants investissements publics et privés créateurs d'emplois, avec à l'appui l'émergence de nouveaux métiers, afin d'assurer l'entretien et la préservation des

ressources des espaces ruraux, le rétablissement de la qualité d'écosystèmes dégradés, de lutter plus efficacement contre les inondations, les incendies, de mieux protéger la qualité des eaux, des sols, de l'air, de la biodiversité; cela implique certes un travail de coopération entre l'agriculture et les autres acteurs du monde rural, mais cela offre surtout des opportunités nouvelles de diversification de revenus pour l'agriculture;

Or. fr

Amendement 311

Zbigniew Kuźmiuk, Stanisław Ożóg, Jadwiga Wiśniewska

Proposition de résolution

Paragraphe 20

Proposition de résolution

Amendement

20. appelle les États membres à avancer significativement sur la voie d'une harmonisation sociale par le haut de la main-d'œuvre agricole, et d'ainsi limiter les dégâts du dumping social interne qui sape l'emploi;

supprimé

Or. pl

Amendement 312

Julie Girling

Proposition de résolution

Paragraphe 20

Proposition de résolution

Amendement

20. appelle les États membres à avancer significativement sur la voie d'une harmonisation sociale par le haut de la main-d'œuvre agricole, et d'ainsi limiter les dégâts du dumping social interne qui sape l'emploi;

supprimé

Amendement 313

Ulrike Müller, Jasenko Selimovic, Fredrick Federley

Proposition de résolution

Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. appelle les États membres à avancer significativement sur la voie d'une harmonisation sociale par le haut de la main-d'œuvre agricole, et d'ainsi limiter les dégâts du dumping social interne qui sape l'emploi;

Amendement

supprimé

Amendement 314

Bronis Ropé

Proposition de résolution

Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. appelle les États membres à avancer significativement sur la voie d'une harmonisation sociale par le haut de la main-d'œuvre agricole, et d'ainsi limiter les dégâts du dumping social interne qui sape l'emploi;

Amendement

20. appelle les États membres à avancer significativement sur la voie d'une harmonisation sociale par le haut de la main-d'œuvre agricole, et d'ainsi limiter les dégâts du dumping social interne qui sape l'emploi; ***estime qu'il est essentiel de disposer d'une réglementation solide pour améliorer les conditions et la qualité du travail des travailleurs agricoles, et préconise la fixation d'un salaire minimum adéquat pour les travailleurs agricoles ainsi que de conditions de travail réglementées qui garantissent la sécurité et servent de rempart à l'exploitation sur des questions telles que les horaires de travail excessifs;***

Amendement 315

Philippe Loiseau, Edouard Ferrand, Laurențiu Rebegea, Dominique Martin

Proposition de résolution

Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. appelle les États membres à avancer significativement sur la voie d'une harmonisation sociale par le haut de la main-d'œuvre agricole, et d'ainsi limiter les dégâts du dumping social interne qui sape l'emploi;

Amendement

20. appelle les États membres avancer significativement sur la voie d'une harmonisation sociale par le haut de la main-d'œuvre agricole, et d'ainsi limiter les dégâts du dumping social interne qui sape l'emploi; ***appelle à mieux lutter contre les abus liés à la directive Détachement des travailleurs, et, plus largement, à une révision de celle-ci, afin que les travailleurs détachés sur un territoire soient employés aux mêmes conditions de charges sociales que les nationaux de ce territoire;***

Or. fr

Amendement 316

Nuno Melo

Proposition de résolution

Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. appelle les États membres à ***avancer significativement sur la voie d'une harmonisation sociale par le haut*** de la main-d'œuvre ***agricole***, et d'ainsi limiter les dégâts du dumping social interne qui sape l'emploi;

Amendement

20. appelle les États membres à ***garantir une concurrence loyale pour ce qui est*** de la main-d'œuvre, et d'ainsi limiter les dégâts du dumping social interne qui sape l'emploi;

Or. en

Amendement 317
Marco Zullo

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. appelle les États membres à avancer significativement sur la voie d'une harmonisation sociale par le haut de la main-d'œuvre agricole, et *d'ainsi* limiter les dégâts du dumping social interne qui sape l'emploi;

Amendement

20. appelle les États membres à avancer significativement sur la voie d'une harmonisation sociale par le haut de la main-d'œuvre agricole *et de ses coûts*, et à limiter *ainsi* les dégâts du dumping social interne qui sape l'emploi;

Or. it

Amendement 318
Bronis Ropé

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

20 bis. fait remarquer que l'agriculture est l'une des professions les plus dangereuses et présente en particulier des risques de blessures ou de décès dues aux machines et au bétail (194 accidents mortels en Irlande uniquement au cours des dix dernières années); invite les autorités nationales de la santé et de la sécurité à se doter de ressources appropriées afin de diffuser des informations sur la sécurité en agriculture et appelle de ses vœux l'élaboration de réglementations nationales pour éliminer les risques majeurs ainsi que des régimes de compensation appropriés pour les accidents bouleversant la vie des victimes;

Or. en

Amendement 319
Susanne Melior

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

20 bis. demande de promouvoir l'infrastructure numérique dans l'espace rural, afin d'y créer et d'y ancrer des emplois modernes, répondant aux exigences d'une économie connectée;

Or. de

Amendement 320
Julie Girling

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

Amendement

21. estime indispensable d'assurer la présence de services publics et privés permettant le maintien et le développement de l'emploi sur les territoires ruraux;

supprimé

Or. en

Amendement 321
Bronis Ropé

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

Amendement

21. estime indispensable d'assurer la présence de services publics et privés permettant le maintien et le développement de l'emploi sur les territoires ruraux;

21. estime indispensable d'assurer la présence de services publics et privés permettant le maintien et le développement de l'emploi sur les territoires ruraux; **estime que la population des régions rurales a droit à l'égalité d'accès à des services**

publics de qualité comme l'éducation, les services sociaux et les soins de santé; considère qu'il est primordial que tous les échelons de l'administration - local et régional (le cas échéant) - ainsi que le secteur privé travaillent de concert pour garantir que les régions rurales et isolées ne sont pas privées d'un accès égal aux infrastructures essentielles telles que les transports publics et privés, un approvisionnement énergétique sûr ainsi que des technologies à large bande fiables et rapides, sans lesquelles les entreprises rurales et les ménages resteront désavantagés et l'exode vers les villes continuera;

Or. en

Amendement 322

Eric Andrieu, Jean-Paul Denanot, Paul Brannen, Marc Tarabella, Viorica Dăncilă, Maria Noichl, Tibor Szanyi, Nicola Caputo, Ricardo Serrão Santos, Momchil Nekov, Clara Eugenia Aguilera García, Paolo De Castro

Proposition de résolution Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. estime indispensable d'assurer la présence de services publics et privés ***permettant le maintien et le développement de l'emploi sur les territoires ruraux;***

Amendement

21. estime indispensable d'assurer la présence de services publics et privés ***pour garantir l'attractivité des territoires ruraux et permettre*** le développement de l'emploi sur ***ces mêmes territoires; qu'à ce titre toutes les régions doivent pouvoir avoir un accès de qualité aux réseaux de communication à très haut débit;***

Or. fr

Amendement 323

Matt Carthy

Proposition de résolution

Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. estime indispensable d'assurer la présence de services publics et privés permettant le maintien et le développement de l'emploi sur les territoires ruraux;

Amendement

21. estime indispensable d'assurer la présence de services publics et privés, ***tels que la large bande, des réseaux de transport intégrés et accessibles, ainsi que des systèmes de financement et de crédit pour les entrepreneurs, les microentreprises et les PME des zones rurales***, permettant le maintien et le développement de l'emploi sur les territoires ruraux;

Or. en

Amendement 324

Michela Giuffrida

Proposition de résolution

Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. estime indispensable d'assurer la présence de services publics et privés permettant le maintien et le développement de l'emploi sur les territoires ruraux;

Amendement

21. estime indispensable d'assurer la présence de services publics et privés permettant le maintien et le développement de l'emploi sur les territoires ruraux, ***en particulier par la promotion de politiques d'investissement dans les infrastructures des régions défavorisées, périphériques et insulaires***;

Or. it

Amendement 325

Maria Lidia Senra Rodríguez

Proposition de résolution

Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. estime indispensable d'assurer la

PE582.437v02-00

Amendement

21. estime indispensable d'assurer la

158/161

AM\1095778FR.doc

présence de services publics *et privés* permettant le maintien et le développement de l'emploi sur les territoires ruraux;

présence de services publics permettant le maintien et le développement de l'emploi sur les territoires ruraux;

Or. es

Amendement 326
Norbert Erdős

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

21 bis. est d'avis que, compte tenu des récentes épizooties, telles que la peste porcine, qui a frappé les États baltes et la Pologne, et la grippe aviaire en France, et des récents scandales en matière de sécurité alimentaire, comme les infections E. Coli en 2011, le scandale de la viande de cheval en 2013, et le problème actuel du miel frelaté, qu'un renforcement des sommes consacrées à la sécurité alimentaire, comme prévu au troisième chapitre du budget de l'Union, est nécessaire, car le montant de 1 930 000 000 EUR alloué à la période de sept ans actuelle est totalement inadéquat;

Or. hu

Amendement 327
Bronis Ropé

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

21 bis. estime que la population des régions rurales a droit à l'égalité d'accès à des services publics de qualité comme l'éducation et les soins de santé; considère qu'il est primordial que toutes les autorités des secteurs public et privé travaillent de concert pour garantir que les régions rurales et isolées ne sont pas

privées d'un accès égal aux infrastructures essentielles telles que les transports publics et privés, un approvisionnement énergétique sûr ainsi que des technologies à large bande fiables et rapides, sans lesquelles les entreprises rurales et les ménages resteront désavantagés et l'exode vers les villes continuera;

Or. en

Amendement 328
Ulrike Müller, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

21 bis. souligne que les agriculteurs sont fréquemment confrontés à des dépenses administratives liées à la PAC et que ces coûts varient fortement d'un État membre à l'autre; invite la Commission et les États membres à alléger la charge administrative en réduisant la bureaucratie et en simplifiant les procédures tout en assurant la transposition efficace de la PAC;

Or. en

Amendement 329
Eric Andrieu, Jean-Paul Denanot, Paul Brannen, Marc Tarabella, Viorica Dăncilă, Maria Noichl, Tibor Szanyi, Nicola Caputo, Ricardo Serrão Santos, Momchil Nekov, Clara Eugenia Aguilera García, Paolo De Castro

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

21 bis. souligne que l'accès à des services de base tels que l'éducation, les soins de santé, le logement et la continuité de ces

services constituent des préalables qui conditionnent tout un environnement favorable à la création d'emplois et qui répondent aux besoins vitaux des populations résidant dans les zones rurales;

Or. fr

Amendement 330

Nicola Caputo, Clara Eugenia Aguilera García, Tibor Szanyi

Proposition de résolution

Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

21 bis. estime indispensable de faciliter l'accès à l'internet à haut débit dans les zones rurales afin de réduire la fracture numérique de ces territoires et d'accroître la compétitivité des exploitations agricoles;

Or. it

Amendement 331

Nicola Caputo, Clara Eugenia Aguilera García, Tibor Szanyi

Proposition de résolution

Paragraphe 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

21 ter. estime indispensable d'insister auprès des pouvoirs publics pour qu'ils créent des services de conseil et d'assistance à la gestion agricole dans les zones rurales, afin de moderniser l'agriculture européenne et de remplacer les méthodes traditionnelles devenues obsolètes;

Or. it